

Évaluation de l'Entente sur le développement du marché du travail Canada - Nunavut

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Le 20 novembre 2017

**Évaluation de l'entente Canada –Nunavut
sur le développement du marché du travail**

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site
canada.ca/publicentre-EDSC.

Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts
(gros caractères, braille, audio sur DC, fichiers de texte sur DC ou DAISY) auprès du
1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le
1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2018

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteurcopyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

N° de cat. : Em20-83/2018E-PDF

ISBN : 978-0-660-24517-1

EDSC

N° de cat. : SP-1161-01-18F

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES.....	IV
SOMMAIRE.....	VI
RÉPONSE DE LA DIRECTION	XIV
1 PRÉSENTATION.....	1
1.1 CONTEXTE DES ENTENTES SUR LE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL	1
1.2 MÉTHODOLOGIE	3
1.3 APERÇU DES ÉTUDES PRÉSENTÉES DANS CE RAPPORT	5
2 CONSTATATIONS DE L'ÉVALUATION	6
2.1 JUSTIFICATION ET SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL	6
2.2 SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE ET À LA FORMATION DES ADULTES	9
2.2.1 <i>Description du programme</i>	9
2.2.2 <i>Exécution du programme</i>	9
2.2.3 <i>Activité ciblée en fonction de la demande sur le marché du travail</i>	10
2.2.4 <i>Profil des participants au programme</i>	10
2.2.5 <i>Résultats</i>	11
2.2.6 <i>Difficultés rencontrées et leçons retenues sur le plan de la conception et de l'exécution du programme</i>	15
2.3 SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE ET À LA FORMATION DES ADULTES – APPRENTIS	17
2.3.1 <i>Description du programme</i>	17
2.3.2 <i>Exécution du programme</i>	17
2.3.3 <i>Difficultés rencontrées et leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme</i>	18
2.4 FORMATION EN COURS D'EMPLOI.....	20
2.4.1 <i>Description du programme</i>	20
2.4.2 <i>Exécution du programme</i>	20
2.4.3 <i>Profil des participants au programme</i>	21
2.4.4 <i>Résultats</i>	21
2.4.5 <i>Difficultés rencontrées et leçons retenues sur le plan de la conception et de l'exécution du programme</i>	22
2.5 INCITATIF À L'ENTREPRENEURIAT DU NUNAVUT	24
2.5.1 <i>Description du programme</i>	24
2.5.2 <i>Exécution du programme</i>	24
2.6 SERVICES D'AIDE À L'EMPLOI	26
2.6.1 <i>Description et exécution du programme</i>	26
2.6.2 <i>Profil des participants au programme de services d'aide à l'emploi</i>	26
2.6.3 <i>Résultats</i>	27
2.6.4 <i>Leçons retenues au sujet de la conception et de l'exécution du programme</i>	30
3 COMPARAISON DES PRINCIPALES CONCLUSIONS PAR TYPE DE PROGRAMME	33
4 CONCLUSIONS	37
5 RECOMMANDATIONS	39

RÉFÉRENCES.....	41
ABRÉVIATIONS.....	43
ANNEXE A – MÉTHODOLOGIE	44
ANNEXE B – RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE ET À LA FORMATION DES ADULTES	46
ANNEXE C – RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PROGRAMME DE FORMATION EN COURS D'EMPLOI	53
ANNEXE D – RÉSULTATS DÉTAILLÉS DES SERVICES D'AIDE À L'EMPLOI.....	55
ANNEXE E – LISTE DES CINQ ÉTUDES PRÉSENTÉES DANS LE RAPPORT DE SYNTHÈSE	59

Liste des tableaux et des graphiques

Tableau i. Part de financement de l'EDMT et coût moyen par participant au Nunavut.....	vii
Graphique i. Variation moyenne des revenus des participants au cours des cinq années qui ont précédé et suivi leur participation aux programmes et services offerts dans le cadre de l'EDMT	viii
Graphique ii. Proportion moyenne des prestataires actifs qui ont eu recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale au cours des cinq années qui ont précédé et suivi leur participation aux programmes et services offerts en vertu de l'EDMT	ix
Graphique iii. Proportion moyenne des anciens prestataires qui ont eu recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale au cours des cinq années qui ont précédé et suivi leur participation aux programmes et services offerts en vertu de l'EDMT	ix
Graphique iv. Proportion moyenne des participants en situation d'emploi cinq ans avant et après leur participation aux programmes et services offerts en vertu de l'EDMT.....	x
.....	x
Tableau 1. Part de financement de l'EDMT et coût moyen par participant au Nunavut.....	3
Graphique 1. Taux de chômage chez les Inuits et pour l'ensemble de la population (15 ans et plus) au Nunavut entre 2004 et 2015	6
Graphique 2. Population du Nunavut (âgée de 25 à 64 ans) – Statut d'autochtone et niveau de scolarité, 2011	7
Graphique 3. Revenus moyens des prestataires actifs qui ont participé au programme de Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes (2001-2007).....	12
Graphique 4. Revenus moyens des anciens prestataires qui ont participé au programme de Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes (2001-2007)	14
Graphique 5. Revenus moyens des anciens prestataires qui ont participé au programme de formation en cours d'emploi (2001-2007)	22
Graphique 6. Revenus moyens des prestataires actifs qui ont participé au programme de services d'aide à l'emploi (2001-2007)	28
Graphique 7. Revenus moyens des anciens prestataires qui ont participé au programme de services d'aide à l'emploi (2001-2007)	29
Graphique 8. Variation moyenne des revenus des participants au cours des cinq années qui ont précédé et suivi leur participation aux programmes et services offerts dans le cadre de l'EDMT34	
Graphique 9. Proportion moyenne des prestataires actifs qui ont eu recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale au cours des cinq années qui ont précédé et suivi leur participation aux programmes et services offerts en vertu de l'EDMT	35
Graphique 10. Proportion moyenne des anciens prestataires qui ont eu recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale au cours des cinq années qui ont précédé et suivi leur participation aux programmes et services offerts en vertu de l'EDMT	35

Graphique 11. Proportion moyenne des participants en situation d'emploi au cours des cinq années qui ont précédé et suivi leur participation aux programmes et services offerts en vertu de l'EDMT	36
Tableau A1. Nombre d'entrevues réalisées auprès des informateurs clés.....	44
Tableau B1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes	46
Tableau B2. Résultats sur le marché du travail, participants au Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes – Prestataires actifs	47
Tableau B3. Résultats sur le marché du travail, participants au Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes – Anciens prestataires.....	50
Tableau C1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de formation en cours d'emploi	53
Tableau C2. Résultats sur le marché du travail, participants à la formation en cours d'emploi – Anciens prestataires	54
Tableau D1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants aux services d'aide à l'emploi	55
Tableau D2. Résultats sur le marché du travail, participants aux services d'aide à l'emploi – Prestataires actifs	56
Tableau D3. Résultats sur le marché du travail, participants aux services d'aide à l'emploi – Anciens prestataires	57
Tableau E1. Aperçu des études présentées dans ce rapport de synthèse	59

Sommaire

1. Présentation

Emploi et Développement social Canada (EDSC) a travaillé conjointement avec le Nunavut et onze provinces et territoires pour réaliser le second cycle de l'évaluation des Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT), de 2012 à 2017. Dans le cadre du second cycle, le travail d'évaluation consistait à réaliser de deux à trois études par année sur les programmes semblables aux prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS) exécutées en vertu de ces ententes. Ces études ont permis d'apporter des preuves quant à l'efficacité, l'efficience et la conception/prestation des PEMS pour le Canada et pour les provinces et territoires participants.

En vertu des EDMT, le Canada transfère aux provinces et territoires 2,14 G\$ en fonds d'assurance-emploi au titre de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* pour la conception et la prestation de programmes et services visant à aider les chômeurs, la plupart étant admissibles à l'assurance-emploi, à trouver un emploi et à le conserver.

Les programmes et services offerts par le Nunavut doivent correspondre aux catégories des PEMS définies en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Nous présentons ci-dessous une brève description des quatre catégories de programmes et services visés par la présente évaluation :

- **Le programme de développement des compétences (Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes)** aide les participants, y compris les apprentis, à acquérir des compétences professionnelles en leur octroyant une aide financière afin qu'ils participent à des formations en classe.
- **Le programme de subventions salariales ciblées (Formation en cours d'emploi)** aide les participants à acquérir une expérience en milieu de travail en offrant aux employeurs une aide financière couvrant leur salaire.
- **Le programme d'aide au travail indépendant (Incitatif à l'entrepreneuriat du Nunavut)** offre aux participants un soutien financier et des conseils en matière de planification des affaires, pour les aider à lancer leur propre entreprise.
- **Le programme de partenariats pour la création d'emplois** offre aux participants l'occasion d'acquérir une expérience de travail qui les mènera à un emploi permanent. Les emplois proposés dans le cadre des projets favorisent le développement de la collectivité et la croissance de l'économie locale.
- **Le programme de services d'aide à l'emploi** comprend notamment le counselling, les techniques de recherche d'emploi, les services de placement, la communication de renseignements sur le marché du travail et la gestion de cas.

Trois autres programmes sont offerts dans le cadre des EDMT, soit ceux des partenariats du marché du travail, de la recherche et de l'innovation, et des suppléments de rémunération ciblés. Ils n'ont pas été évalués dans le cadre de cet examen puisqu'une seule province a recours aux suppléments de rémunération ciblés, et que les programmes de partenariats du marché du travail et de la recherche et de l'innovation seront évalués ultérieurement.

Le tableau i présente un aperçu de la part de financement attribuée aux quatre PEMS examinées et le coût moyen par participant.

Tableau i. Part de financement de l'EDMT et coût moyen par participant au Nunavut

Programmes et services	Part de financement 2014-2015	Coût moyen par participant 2002-2005
Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes (y compris la composante visant les apprentis)	38 %	11 107 \$
Formation en cours d'emploi	17 %	8 333 \$
Incitatif à l'entrepreneuriat du Nunavut	1 %	11 400 \$
Services d'aide à l'emploi	44 %	–
Total	100 %	–

Source : Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, de 2002-2003 à 2014-2015. Aucun participant n'a été signalé dans ces rapports pour les services d'aide à l'emploi entre 2002 et 2005.

Ce rapport présente un résumé des conclusions de cinq études. Les résultats ont été recensés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi ainsi que pour les jeunes (âgés de moins de 30 ans) et les adultes (âgés de 30 ans et plus) lorsque le nombre de participants était suffisant pour effectuer des analyses quantitatives. Les prestataires actifs de l'assurance-emploi étaient les personnes dont la demande de prestations était active au moment de leur participation aux PEMS. Les anciens prestataires de l'assurance-emploi ont reçu des prestations jusqu'à trois ans avant le début de leur participation aux PEMS.

2. Principales conclusions

Dans l'ensemble, les résultats obtenus sur le marché du travail démontrent que les programmes et services financés dans le cadre de l'EDMT et offerts au Nunavut aident généralement les participants à améliorer leur participation sur le marché du travail à la suite de leur participation.

À quelques exceptions près, les participants aux programmes et services offerts dans le cadre de l'EDMT affichaient des revenus moyens plus élevés et étaient moins nombreux à recourir à l'assurance-emploi et à l'aide sociale pendant les cinq années qui ont suivi leur participation aux programmes, en comparaison des cinq années qui ont précédé leur participation.

Certains participants ne semblent pas être en mesure de maintenir un emploi à la suite de leur participation aux programmes et services offerts dans le cadre de l'EDMT, comme l'indique la diminution générale du nombre de participants en situation d'emploi au cours de la période qui a suivi leur participation par rapport à la période qui a précédé leur participation. Toutefois, les résultats sur le plan de l'emploi devraient être interprétés avec prudence, compte tenu des faibles possibilités d'emploi au Nunavut, particulièrement au sein de petites collectivités.

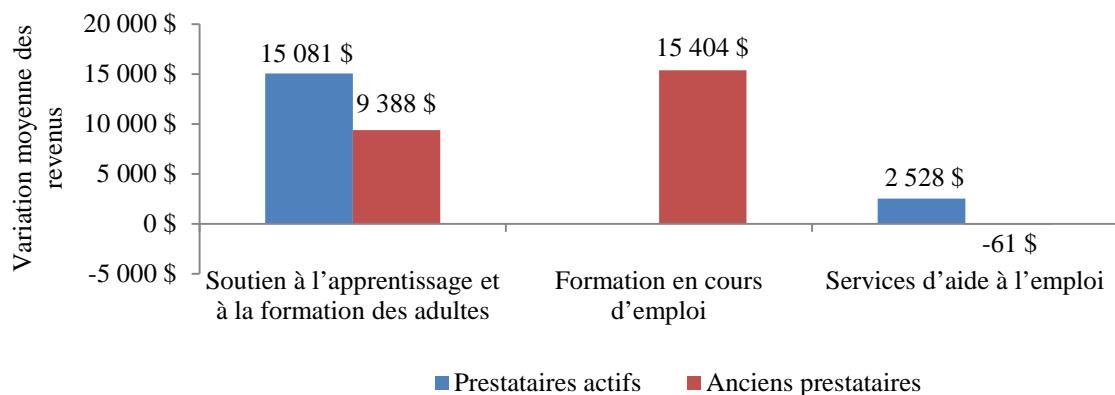
2.1. Résultats sur le marché du travail

La plupart des participants affichent des revenus moyens plus élevés à la suite de leur participation au programme.

Comme le montre le graphique i, les prestataires actifs qui ont participé au programme de soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes et aux services d'aide à l'emploi affichaient des revenus moyens d'emploi plus élevés durant les cinq années qui ont suivi leur participation, par rapport aux cinq années qui ont précédé leur participation. Par ailleurs, les revenus d'emploi des anciens prestataires qui ont participé au programme de soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes et au programme de formation en cours d'emploi étaient plus élevés après leur participation aux programmes qu'avant celle-ci.

Compte tenu du faible nombre de prestataires actifs qui ont participé aux services d'aide à l'emploi (n=52), les résultats les concernant devraient être interprétés avec prudence. Il convient également de noter que les services d'aide à l'emploi tels que le counselling, l'aide à la recherche d'emploi et la gestion de cas sont des activités relativement modestes et que ces activités ne sont pas susceptibles, à elles seules, d'avoir des effets substantiels sur les résultats des participants sur le marché du travail.

Graphique i. Variation moyenne des revenus des participants au cours des cinq années qui ont précédé et suivi leur participation aux programmes et services offerts dans le cadre de l'EDMT



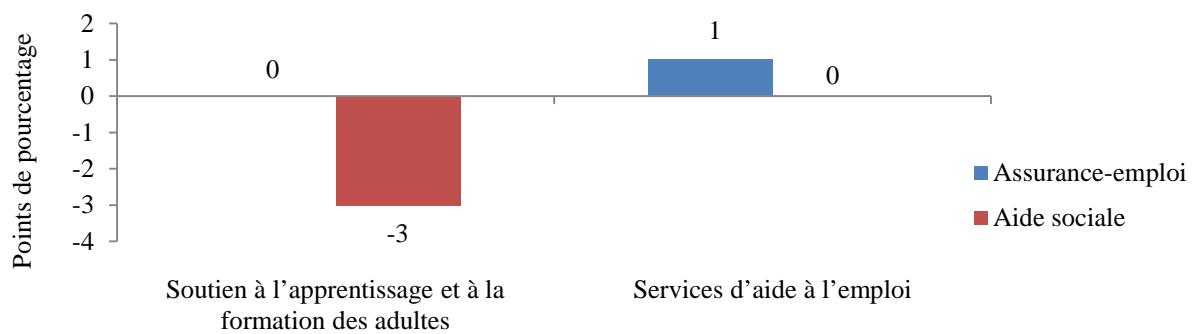
Remarque : Les résultats concernant les prestataires actifs qui ont participé aux services d'aide à l'emploi devraient être interprétés avec prudence, compte tenu du faible nombre de participants (n=52).

La proportion moyenne des participants qui ont recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale est généralement inférieure à la suite de la participation au programme, comparativement à la période précédant la participation.

Comme le montrent les graphiques ii et iii, la proportion moyenne des participants qui ont eu recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale était plus faible pendant la période postérieure à la participation au programme chez les prestataires actifs et les anciens prestataires qui ont participé au Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes ainsi que chez les anciens

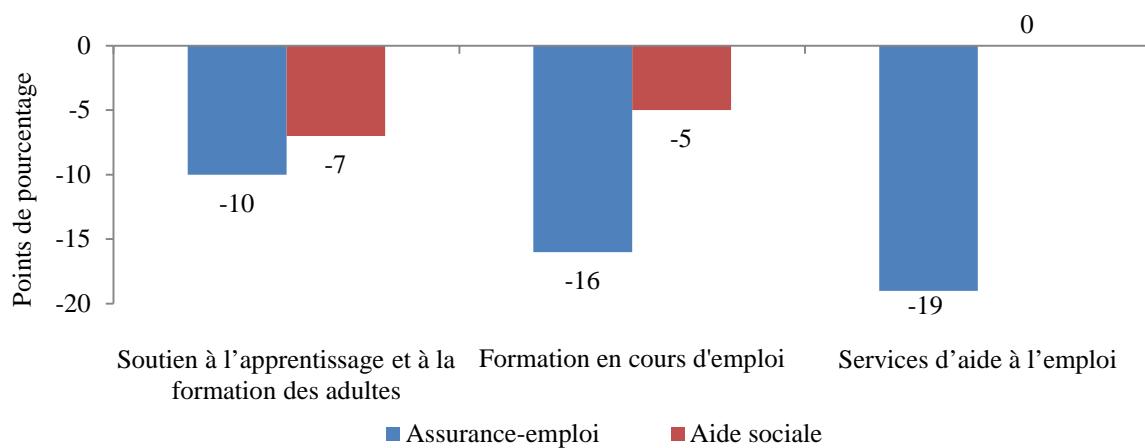
prestataires qui ont pris part à la formation en cours d'emploi. De plus, la proportion moyenne des anciens prestataires qui ont eu recours à l'assurance-emploi était moins élevée dans les cinq années qui ont suivi la participation au programme chez les participants qui ont bénéficié de services d'aide à l'emploi (comparativement à la période de cinq ans qui a précédé leur participation).

Graphique ii. Proportion moyenne des prestataires actifs qui ont eu recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale au cours des cinq années qui ont précédé et suivi leur participation aux programmes et services offerts en vertu de l'EDMT



Remarque : Les résultats concernant les prestataires actifs qui ont participé aux services d'aide à l'emploi devraient être interprétés avec prudence, compte tenu du faible nombre de participants (52 prestataires).

Graphique iii. Proportion moyenne des anciens prestataires qui ont eu recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale au cours des cinq années qui ont précédé et suivi leur participation aux programmes et services offerts en vertu de l'EDMT

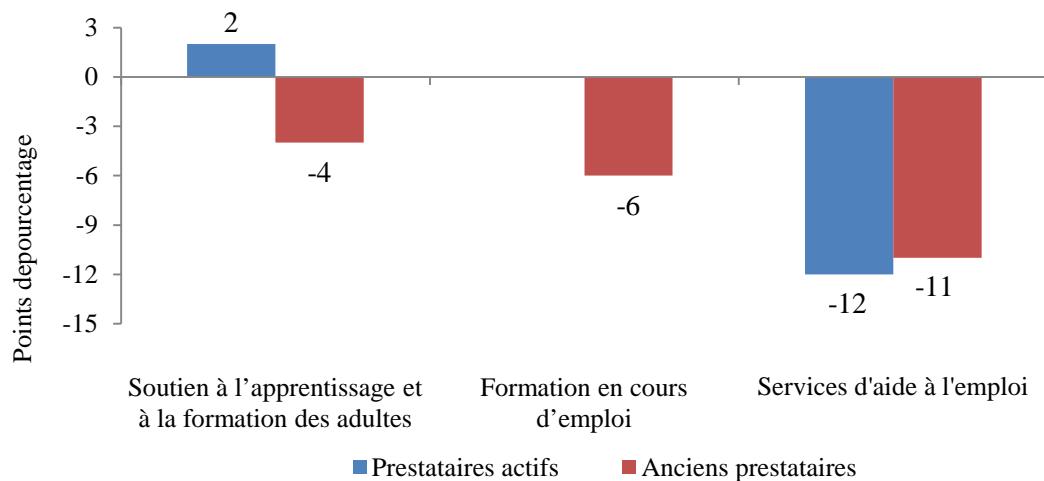


La proportion moyenne de participants en situation d'emploi est généralement plus faible à la suite de la participation au programme, par rapport à la période précédant la participation.

Comme le montre le graphique iv, les prestataires actifs qui ont participé au Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes étaient le seul groupe de participants à afficher une augmentation du nombre de personnes en situation d'emploi entre les périodes qui ont précédé et

suivi la participation au programme. Chez les participants aux autres programmes et services, une diminution de la proportion en situation d'emploi a été constatée pendant la période qui a suivi leur participation au programme, par rapport à la période précédant celle-ci. Ces baisses s'expliquent notamment par le taux de chômage élevé et les faibles possibilités d'emploi au Nunavut, particulièrement au sein de petites collectivités.

Graphique iv. Proportion moyenne des participants en situation d'emploi cinq ans avant et après leur participation aux programmes et services offerts en vertu de l'EDMT



Remarque : Les résultats concernant les prestataires actifs qui ont participé aux Services d'aide à l'emploi devraient être interprétés avec prudence, compte tenu du faible nombre de participants (n=52).

2.2. Leçons tirées relativement à la conception et à l'exécution des programmes

Les entrevues réalisées auprès des fournisseurs de services et des gestionnaires de programmes ainsi que la revue de la littérature et les questionnaires remplis par les représentants des provinces et territoires ont permis de tirer certains enseignements quant à la conception et à l'exécution des programmes :

Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes

- Pour recueillir des renseignements sur le marché du travail, les représentants du ministère des Services à la famille participent régulièrement à des salons professionnels et à des symposiums sur les mines, et organisent des rencontres avec les représentants de l'industrie dans la région afin de déterminer les besoins existants au sein du marché du travail local. Le Ministère évalue également quels programmes, parmi ceux offerts par le Collège de l'Arctique du Nunavut, correspondent à la demande du marché du travail. Dans le cadre du processus de demande, les participants au programme doivent effectuer des recherches supplémentaires concernant les possibilités de formation et les demandes sur le marché du travail local. Cet aspect est susceptible de contribuer à l'efficacité du programme.

- Selon les agents de perfectionnement professionnel et les gestionnaires interrogés dans le cadre de cette évaluation, les principaux défis liés à la conception et à l'exécution des programmes sont les suivants :
 - Un niveau de soutien insuffisant est perçu pour certaines composantes de l'aide financière.
 - Les agents de perfectionnement professionnel éprouvent des difficultés à maintenir un contact régulier avec les participants à des fins de suivi.

Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes – Apprentis

- Les études canadiennes pertinentes font état d'un taux d'abandon relativement élevé parmi les apprentis (40 % à 50 %)¹. De plus, la documentation sur ce thème révèle que malgré la hausse du taux d'inscription des apprentis au Canada, on ne constate pas d'augmentation correspondante du taux d'achèvement². Selon les agents de perfectionnement professionnel et les gestionnaires qui interviennent dans les programmes destinés aux apprentis, l'abandon du programme par les apprentis est notamment attribuable aux facteurs suivants :
 - difficulté liée au fait de devoir déménager pour participer à un programme de formation;
 - faible niveau de compétences essentielles;
 - difficultés financières;
 - manque de logement;
 - possibilités de formation et d'emploi limitées;
 - problèmes familiaux;
 - abus d'alcool ou d'autres drogues;
 - retards dans la tenue d'examens une fois la formation terminée.
- Les autres difficultés soulevées par les agents de perfectionnement professionnel et les gestionnaires en ce qui concerne la conception et l'exécution des programmes comprennent notamment les besoins suivants :
 - Offrir un soutien financier additionnel (le coût de la vie, des équipements et des livres est élevé dans le Nord, de même que les coûts associés à un déménagement).
 - Publier en ligne et sous forme de dépliants les renseignements sur les programmes d'apprentissage, en raison du coût élevé des services Internet.
 - Fournir des services de counselling obligatoires aux participants afin de cibler les défis auxquels ils font face, y compris les défis sociaux.
 - Offrir une formation préparatoire à l'apprentissage, particulièrement en ce concerne les compétences essentielles.

¹ Sceau rouge. *Réussite et résultats d'un programme d'apprentissage et reconnaissance professionnelle*. Ottawa, Sceau rouge, 2014.

² Coe, Patrick. « Apprenticeship programme requirements and apprenticeship completion rates in Canada », *Journal of Vocational Education and Training*, 2013, 65(4), p. 575–605.

- Offrir des services de tutorat, compte tenu du fait que certains participants peuvent être timides et avoir de la difficulté à apprendre au sein d'un grand groupe de personnes.

Formation en cours d'emploi

Les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi font état d'une diminution du nombre de nouvelles interventions entre 2005-2006 et 2013-2014. Selon les informateurs clés, les facteurs suivants influent sur la participation :

- la production de rapports constitue un fardeau pour les employeurs;
- les employeurs ne peuvent recourir au programme à plusieurs reprises;
- le niveau de financement est insuffisant pour encourager les employeurs à participer au programme.
- Les postes admissibles à cette mesure de soutien doivent être des nouveaux postes.

2 Recommandations

Les résultats de l'évaluation ont mené à la formulation de six recommandations, soit :

- Le rapport fait état des difficultés rencontrées de façon générale par les participants au Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes (y compris la composante destinée aux apprentis). Ces difficultés sont liées aux faibles niveaux d'alphabétisation, de compétences essentielles et d'éducation, au manque de compétences professionnelles et au niveau insuffisant de soutien financier perçu par les participants. De plus, les statistiques du marché du travail indiquent que les Inuits sont confrontés à des taux de chômage nettement plus élevés et à un niveau d'éducation inférieur comparativement aux moyennes enregistrées au sein du territoire.
 - *Recommandation 1* : Il faudrait envisager d'éliminer les obstacles qui empêchent les participants de terminer les programmes de formation, notamment en offrant des formations en alphabétisation ou visant l'acquisition de compétences essentielles, et en procédant à une évaluation des difficultés d'apprentissage. Ces mesures aideraient les personnes confrontées à de multiples obstacles à se préparer à suivre une formation professionnelle ou à réintégrer le marché du travail. Il conviendrait de consigner ces mesures séparément des autres interventions portant sur le Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes, compte tenu de leurs objectifs particuliers.
 - *Recommandation 2* : Il faudrait envisager d'examiner dans quelle mesure le niveau de soutien financier offert dans le cadre du programme est suffisant.
 - *Recommandation 3* : Il faudrait envisager d'examiner dans quelle mesure les agents de perfectionnement professionnel peuvent accroître le suivi auprès des participants et leur offrir un soutien additionnel.
- L'analyse des résultats montre que le programme de formation en cours d'emploi a pour effet d'améliorer les revenus des participants et de diminuer leurs recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale ainsi que leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu. Cependant, le nombre d'interventions a diminué entre 2005-2006 et 2013-2014. Selon les informateurs clés, cette situation est attribuable au fardeau que représente la production de

rapports pour les employeurs, à l'impossibilité pour eux de recourir au programme à plusieurs reprises et à leur capacité restreinte de créer de nouveaux postes.

➤ *Recommandation 4* : En fonction des priorités liées au marché du travail et de la dotation budgétaire entre les différentes PEMS, le Nunavut pourrait se pencher sur différents moyens d'éliminer les obstacles qui empêchent les employeurs de participer au programme de formation en cours d'emploi.

- Une étude menée à l'échelle nationale sur le moment de la participation au programme de services d'aide à l'emploi a montré que le fait de recevoir de l'aide rapidement après avoir présenté une demande de prestations d'assurance-emploi peut avoir de meilleurs résultats sur le marché du travail.

➤ *Recommandation 5* : Le Nunavut devrait envisager la possibilité de demander un accès en temps opportun aux données concernant les nouveaux prestataires de l'assurance-emploi à des fins de ciblage, en particulier si la connaissance des services d'aide à l'emploi constitue également un problème au sein du territoire.
- L'évaluation de l'EDMT a uniquement permis de produire des résultats relatifs à la situation sur le marché du travail, compte tenu du nombre restreint de participants. Les résultats sur le marché du travail ont été obtenus sur une période de cinq ans et pour l'ensemble des participants, à l'aide de données approfondies sur les prestataires de l'assurance-emploi, de données sur la participation aux PEMS et des fichiers de données fiscales de l'Agence du revenu du Canada. Certaines lacunes concernant les données ont été relevées pour améliorer les éventuelles activités d'évaluation :

➤ *Recommandation 6* : Il est recommandé d'améliorer la collecte des données afin de répondre aux questions qui intéressent le Canada et le Nunavut concernant les programmes et politiques, plus précisément :
 - cueillette de données permettant de déterminer si les participants font partie des groupes désignés, notamment les Inuits et les personnes handicapées;
 - cueillette de données sur les types de formations financées en vertu du programme Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes et sur le type d'aide offerte dans le cadre du programme Services d'aide à l'emploi. Le Nunavut, EDSC et les provinces et territoires devraient travailler de façon conjointe en vue de définir des catégories communes pour ces deux PEMS;
 - cueillette de données détaillées sur le coût des interventions liées aux PEMS.
 - EDSC et le Nunavut devraient évaluer l'intégrité des données téléchargées ainsi que le processus de normalisation des données du Nunavut au sein d'EDSC.

Réponse de la direction

1. Présentation

Le ministère des Services à la famille du Nunavut a travaillé en étroite collaboration avec la Direction de l'évaluation d'EDSC lors de la planification et de la mise en œuvre du second cycle d'évaluation de l'EDMT. Le ministère des Services à la famille souhaite remercier tous les membres du Comité directeur de l'évaluation pour leur dévouement et leur engagement à l'égard de la réussite du processus d'évaluation. Le ministère des Services à la famille accepte les recommandations découlant de l'évaluation et est heureux de présenter la réponse de la direction. Ces résultats constituent une importante source de conseils au moment où les gouvernements collaborent en vue de renouveler les ententes de transfert relatives au marché du travail.

2. Réponse détaillée du ministère des Services à la famille

Le ministère des Services à la famille a ciblé les mesures suivantes en ce qui a trait aux recommandations découlant de l'évaluation :

- *Recommandation 1* : Il faudrait envisager d'éliminer les obstacles qui empêchent les participants de terminer les programmes de formation, notamment en offrant des formations en alphabétisation ou visant l'acquisition de compétences essentielles, et en procédant à une évaluation des difficultés d'apprentissage. Ces mesures aideraient les personnes confrontées à de multiples obstacles à se préparer à suivre une formation professionnelle ou à réintégrer le marché du travail. Il conviendrait de consigner ces mesures séparément des autres interventions portant sur le Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes, compte tenu de leurs objectifs particuliers.
- *Recommandation 2* : Il faudrait envisager d'examiner dans quelle mesure le niveau de soutien financier offert en vertu du programme est suffisant.
- *Recommandation 3* : Il faudrait envisager d'examiner dans quelle mesure les agents de perfectionnement professionnel peuvent accroître le suivi auprès des participants et leur offrir un soutien additionnel.

Réponse :

Le ministère des Services à la famille reconnaît que la formation en alphabétisation ou visant l'acquisition de compétences essentielles a pour but d'encourager les clients à suivre d'autres cours de formation par la suite. Le Ministère travaillera à rapporter séparément les interventions portant sur l'alphabétisation et l'acquisition de compétences essentielles de celles qui portent sur les autres interventions visant le soutien à l'apprentissage et la formation des adultes.

Le ministère des Services à la famille examinera également les mesures de soutien financier qui relèvent du programme afin de déterminer si elles sont suffisantes pour permettre à une personne de suivre la formation nécessaire et d'obtenir son diplôme. De plus, le Ministère consacrera des efforts à accroître le suivi des apprentis et à leur offrir un soutien additionnel.

- *Recommandation 4* : En fonction des priorités liées au marché du travail et de la dotation budgétaire entre les différentes PEMS, le Nunavut pourrait se pencher sur différents moyens d'éliminer les obstacles qui empêchent les employeurs de participer au programme de formation en cours d'emploi.

Réponse :

Le ministère des Services à la famille examinera les pratiques et les processus afin de travailler à accroître la satisfaction des employeurs, leur facilité à obtenir des services et leur taux de participation.

- *Recommandation 5* : Le Nunavut devrait envisager de demander un accès en temps opportun aux données concernant les nouveaux prestataires de l'assurance-emploi à des fins de ciblage, en particulier si la connaissance des services d'aide à l'emploi constitue également un problème au sein du territoire.

Réponse :

Bien qu'un petit nombre seulement de participants admissibles à l'assurance-emploi soient touchés, le ministère des Services à la famille consacrera des efforts à assurer un accès en temps opportun aux données sur les participants admissibles à l'assurance-emploi aux fins de ciblage.

- *Recommandation 6* : Il est recommandé d'améliorer la collecte des données afin de répondre aux questions qui intéressent le Canada et le Nunavut concernant les programmes et politiques, plus précisément :
- cueillette de données permettant de déterminer si les participants font partie des groupes désignés, notamment les Inuits et les personnes handicapées;
 - cueillette de données sur le type de formation financée au titre du programme Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes et sur le type d'aide offerte dans le cadre du programme de services d'aide à l'emploi. Le Nunavut, EDSC et les provinces et territoires devraient travailler de façon conjointe en vue de définir des catégories communes pour ces deux PEMS;
 - cueillette de données détaillées sur le coût des interventions liées aux PEMS;
 - EDSC et le Nunavut devraient évaluer l'intégrité des données téléchargées ainsi que le processus de normalisation des données du Nunavut au sein d'EDSC.

Réponse :

Le ministère des Services à la famille travaillera avec les ressources et les infrastructures actuelles de son système pour permettre des améliorations aux processus de collecte de données et aux détails des données. Ces changements feront partie des décisions en matière de collecte de données prises par le groupe de travail du Forum des ministres du marché du travail à l'égard de la nouvelle stratégie de mesure du rendement pour le programme.

1 Présentation

Emploi et Développement social Canada (EDSC) a travaillé conjointement avec le Nunavut et onze provinces et territoires (PT) pour réaliser le second cycle de l'évaluation des ententes sur le développement du marché du travail (EDMT), de 2012 à 2017. Dans le cadre du second cycle, le travail d'évaluation consistait à réaliser de deux à trois études par année sur les prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS) exécutés en vertu de ces ententes. Ces études avaient pour but d'apporter des preuves quant à l'efficacité et la conception/prestation des PEMS pour le Canada en général, pour le Nunavut et pour les onze provinces et territoires qui ont choisi de participer à un processus d'évaluation conjoint avec le Canada.

Le présent rapport présente un résumé des conclusions des études menées à l'échelle du Nunavut; il est structuré comme suit :

- introduction présentant un aperçu des études résumées dans ce rapport, notamment leur portée et leur méthode, ainsi que des informations contextuelles sur les EDMT;
- partie présentant les conclusions ainsi qu'une discussion sur le contexte unique du marché du travail au Nunavut, les priorités du territoire concernant le marché du travail et un résumé des données probantes découlant de l'évaluation;
- comparaison des principales conclusions par type de programme;
- conclusions et leçons retenues;
- recommandations émanant des conclusions de l'évaluation.

1.1 Contexte des Ententes sur le développement du marché du travail

Les EDMT sont des ententes bilatérales établies en vertu de la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi de 1996 et conclues entre le Canada et chaque province ou territoire. Dans le cadre des EDMT, le Canada transfère chaque année 2,14 G\$ aux provinces et aux territoires pour la conception et la prestation de programmes et services visant à aider les personnes sans emploi à se préparer à travailler, à trouver un emploi et à le conserver.

L'EDMT entre le Canada et le Nunavut a été signée le 11 mai 2000. Dans le cadre de cette entente, la responsabilité à l'égard de la conception et de l'exécution des programmes et services a été transférée au Nunavut. Le ministère des Services à la famille du Nunavut administre ces programmes, classés en deux catégories : 1) prestations d'emploi et 2) mesures de soutien.

Prestations d'emploi

Les prestations d'emploi sont offertes aux personnes sans emploi qui 1) bénéficient activement de l'assurance-emploi (prestataires actifs); 2) ont terminé leur période de prestations dans les trois années précédant leur participation (anciens prestataires); ou 3) ont présenté une demande de prestations de maternité ou de prestations parentales au cours des cinq dernières années et

retournent sur le marché du travail pour la première fois (anciens prestataires)³. Les prestations d'emploi comprennent ce qui suit :

- **Développement des compétences (Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes).** Aider les participants, y compris les apprentis, à acquérir des compétences professionnelles en leur octroyant une aide financière qui leur permet de sélectionner une formation donnée en classe, de prendre des arrangements pour la suivre et de payer les frais qui y sont associés.
- **Subventions salariales ciblées (Formation en cours d'emploi).** Aider les participants à acquérir une expérience en milieu de travail en offrant aux employeurs une aide financière couvrant leur salaire.
- **Programme d'aide au travail indépendant (Incitatif à l'entrepreneuriat du Nunavut).** Offrir un soutien financier et des conseils en matière de planification des affaires aux participants admissibles à l'assurance-emploi, afin de les aider à lancer leur propre entreprise. Cette aide financière vise à couvrir les dépenses personnelles et d'autres types de dépenses au stade du démarrage de l'entreprise.
- **Programme de partenariats pour la création d'emplois.** Offrir aux participants l'occasion d'acquérir une expérience de travail qui les mènera à un emploi permanent. Les emplois proposés dans le cadre des projets favorisent le développement de la collectivité et la croissance de l'économie locale. Ce programme n'est pas offert au Nunavut.
- **Suppléments de rémunération ciblés.** Offrir des incitatifs financiers afin d'encourager les personnes sans emploi à accepter du travail. Ce programme n'est pas offert au Nunavut.

Mesures de soutien

Les mesures de soutien sont offertes à toutes les personnes sans emploi, y compris celles qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi; elles comprennent notamment ce qui suit :

- **Services d'aide à l'emploi**, notamment le counselling individuel, l'établissement de plans d'action, les techniques de recherche d'emploi, les clubs de recherche d'emploi, les services de placement, la communication de renseignements sur le marché du travail ainsi que la gestion des cas et le suivi.
- **Partenariats sur le marché du travail.** Aide financière accordée dans le but d'aider les employeurs, les employés, les associations d'employeurs et les collectivités à améliorer leur capacité de faire face aux exigences en matière de ressources humaines et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation de la main-d'œuvre. Ces partenariats portent notamment sur l'élaboration de plans et de stratégies, ainsi que sur la mise en œuvre de mesures d'adaptation de la main-d'œuvre.
- **Recherche et innovation.** Cette mesure soutient des activités qui visent à déterminer les meilleurs moyens à envisager pour aider les personnes à se préparer en vue d'un emploi ou pour les aider à conserver un emploi et à faire partie de la population active. Des fonds sont

³ Les anciens prestataires qui ont reçu des prestations de maternité ou des prestations parentales n'ont pas été inclus dans l'évaluation.

fournis aux bénéficiaires admissibles pour leur permettre de réaliser des projets pilotes et des recherches à cette fin.

Les suppléments de rémunération ciblés, les Partenariats sur le marché du travail, et la Recherche et innovation n'ont pas été examinés dans le cadre du second cycle d'évaluation des EDMT.

Le tableau 1 présente un aperçu de la part de financement accordée aux quatre programmes et services étudiés dans le cadre du second cycle d'évaluation de l'EDMT ainsi que le coût moyen par participant. Il convient de noter que le coût moyen par participant a été calculé à partir des données de 2002-2005 publiées dans les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi. La période de 2002-2005 correspond à la cohorte de participants sélectionnés pour l'analyse des impacts différentiels et l'analyse coûts-avantages dans le cadre de l'évaluation des EDMT.

Tableau 1. Part de financement de l'EDMT et coût moyen par participant au Nunavut

Programmes et services	Part de financement 2014-2015	Coût moyen par participant 2002-2005
Apprentissage des adultes et soutien à la formation (y compris la composante visant les apprentis)	38 %	11 107 \$
Formation en cours d'emploi	17 %	8 333 \$
Incitatif à l'entrepreneuriat du Nunavut	1 %	11 400 \$
Services d'aide à l'emploi	44 %	–
Total	100 %	–

Source : Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, de 2002-2003 à 2014-2015. Aucun participant n'a été signalé dans ces rapports pour les services d'aide à l'emploi entre 2002 et 2005.

1.2 Méthodologie

Cette section présente les principaux aspects des analyses quantitatives réalisées dans le cadre des évaluations des EDMT, tandis qu'une description plus détaillée est présentée à l'[annexe A](#).

L'ensemble des analyses quantitatives est basé sur les données administratives provenant de la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi* (données sur les demandes de prestations d'assurance-emploi) et les données de la partie II (données de participation aux PEMS recueillies par le Nunavut et transférées à EDSC) liées aux fichiers d'impôt T1 et T4 de l'Agence du revenu du Canada. L'analyse des résultats sur le marché du travail a visé la totalité des participants pour la période de référence sélectionnée.

Analyse des résultats

Les impacts différentiels des PEMS n'ont pas été estimés au Nunavut en raison du faible nombre de participants. Des efforts ont été déployés pour estimer les impacts différentiels touchant les prestataires actifs et les anciens prestataires qui ont participé au Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes; toutefois, les conditions requises pour accepter les tests d'équilibrage n'ont pas été satisfaites, et les résultats n'étaient pas assez fiables pour qu'on les inclue dans le présent rapport. En revanche, une analyse des résultats a été menée à l'égard de trois études à l'aide d'indicateurs sélectionnés (p. ex., [revenus d'emploi ou d'un travail indépendant, incidence d'emploi, utilisation de l'assurance-emploi](#) ou de l'[aide sociale et dépendance au soutien du revenu](#)). L'analyse fournit des statistiques descriptives sur l'expérience du marché du travail des participants avant, pendant et après leur participation aux programmes. Elle présente notamment les revenus annuels moyens des prestataires actifs avant, pendant et après leur participation et souligne les changements survenus dans leurs revenus en comparant ceux-ci avant et après leur participation.

De façon générale, l'analyse a porté sur une période d'environ 9 à 12 ans (cinq années avant la participation, une à deux années pendant la participation, et trois à cinq années après la participation). Deux cohortes de participants ont été utilisées dans le cadre d'études distinctes; toutefois la discussion portera sur la cohorte de 2001-2007, puisque les données pour la cohorte de 2006-2008 ne couvrent que trois années après la participation.

Lorsque le nombre de participants était suffisant, les résultats ont été examinés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui étaient de jeunes travailleurs (âgés de moins de 30 ans) et des travailleurs adultes (âgés de 30 ans et plus).

Forces et limites des études

L'une des principales forces des études d'évaluation des EDMT réside dans le fait que l'ensemble des analyses quantitatives est basé sur des données administratives plutôt que sur des réponses à des enquêtes. Par rapport aux données d'enquêtes, les données administratives ne peuvent être entachées par des erreurs de mémoire ou des réponses biaisées.

L'analyse des résultats présente la façon dont l'expérience du marché du travail des participants a évolué au fil du temps, mais ne permet pas d'estimer dans quelle mesure les changements observés étaient attribuables à la participation aux PEMS. Par exemple, les augmentations observées au chapitre des revenus d'emploi au cours de cette période pourraient être en partie attribuables à l'inflation ou à une augmentation de salaire normale, liée à l'expérience. À ce titre, les résultats ne devraient pas être interprétés comme une mesure directe de l'efficacité du programme.

Au moment d'interpréter les résultats qualitatifs, le lecteur devrait garder à l'esprit que ceux-ci sont basés sur la perception d'un petit nombre d'informateurs clés qui interviennent directement dans la conception ou l'exécution du programme. Leur perception peut être représentative de leur propre région ou collectivité, et il est possible qu'elle ne reflète pas celle de l'ensemble du territoire. Vu le faible nombre d'informateurs clés interrogés dans le cadre de chaque étude (quatre ou cinq personnes), le nombre d'informateurs qui ont souligné une constatation précise

n'est pas indiqué dans le rapport. Cependant, le rapport indique les cas de divergences claires entre les réponses fournies par les informateurs clés.

1.3 Aperçu des études présentées dans ce rapport

Les conclusions présentées dans le présent rapport sont tirées de cinq études distinctes sur les personnes qui ont participé aux programmes et reçu des services dans le cadre de l'EDMT conclue entre le Canada et le Nunavut. Ces études se sont penchées sur des questions liées à l'efficacité, à la conception et à l'exécution des PEMS, et ont utilisé une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives. Chaque étude s'est penchée sur des facteurs permettant d'évaluer des prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont participé à des PEMS.

Le [tableau E1](#) présenté à l'[annexe E](#) donne un aperçu de ces études, notamment le type de données probantes obtenues, les méthodes utilisées, la période de référence et la durée de la période postérieure au programme sur laquelle les effets du programme ont été observés.

2 *Constatations de l'évaluation*

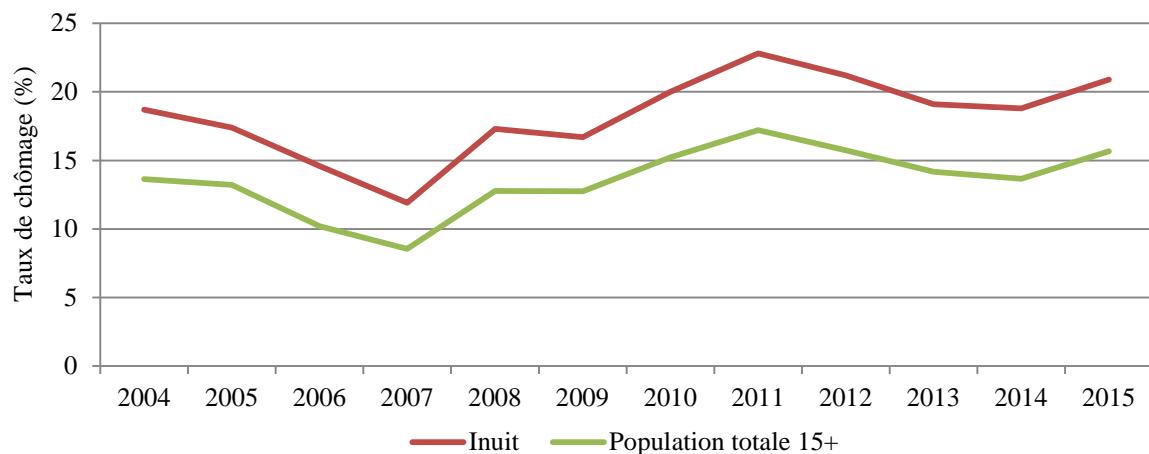
2.1 **Justification et situation du marché du travail**

Contexte du marché du travail

Le Nunavut s'étend sur une superficie d'environ 2 093 190 km⁴ et compte une population de 37 146 habitants (en octobre 2016)⁵, la grande majorité étant des Inuits (84,2 %). Iqaluit, la plus importante communauté, compte 7 590 habitants, et seules trois autres communautés (sur 25) regroupent plus de 2 000 habitants (Rankin Inlet, Arviat et Baker Lake). Outre leur faible densité de population, les 25 communautés du Nunavut sont éloignées, et aucune route ne les relie entre elles. La connectivité est d'autant plus restreinte en raison de l'accès limité et du coût élevé des services Internet offerts au sein du territoire.

Comme le montre le graphique 1, les Inuits sont confrontés à un taux de chômage considérablement élevé comparativement à l'ensemble de la population du Nunavut en âge de travailler. En 2015, 20,9 % de la population inuite était sans emploi, par rapport à un taux de chômage de 15,7 % au sein de la population du Nunavut en âge de travailler.

Graphique 1. Taux de chômage chez les Inuits et pour l'ensemble de la population (15 ans et plus) au Nunavut entre 2004 et 2015



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active préparée par le Bureau de la statistique du Nunavut.

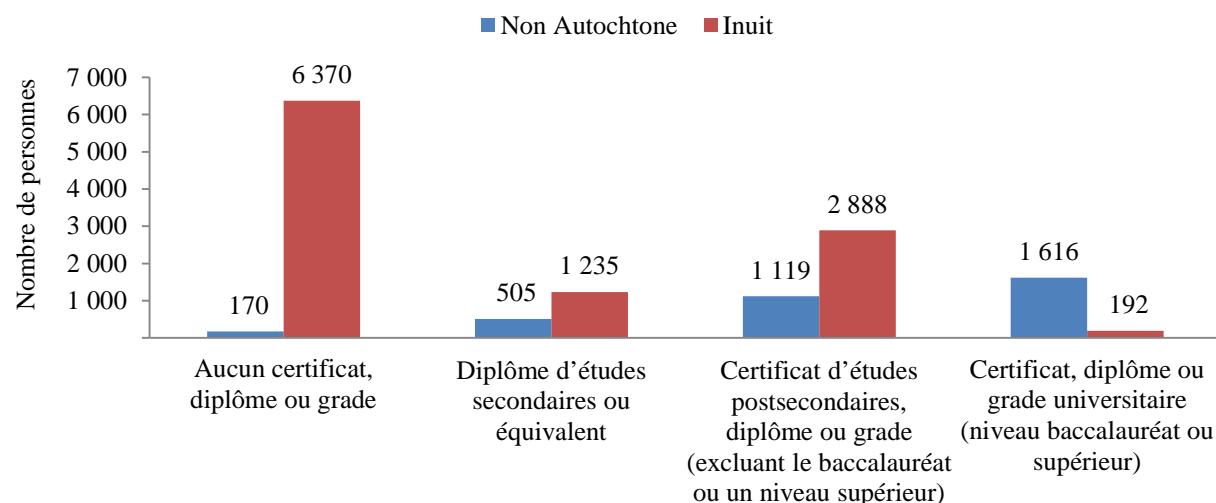
Des écarts semblables sont observés en matière de scolarité. Le graphique 2 fait état du niveau de scolarité des résidents du Nunavut âgés de 25 à 64 ans. Les données indiquent que 59,6 % (6 370) des Inuits en âge de travailler ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires, comparativement à seulement 5 % (170) chez les non autochtones. On constate également que

⁴ Ressources naturelles Canada, Division GéoAccès. *Superficie en terre et en eau douce, par province et territoire*. <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/phys01-fra.htm> Consulté le 15 février 2017.

⁵ Bureau de la statistique du Nunavut. *Le Nunavut en bref*. <http://www.stats.gov.nu.ca/fr/home.aspx> Consulté le 15 février 2017.

seulement 1,8 % (192) des Inuits en âge de travailler possèdent un diplôme universitaire, par rapport à 47,4 % (1 616) chez les non autochtones.

Graphique 2. Population du Nunavut (âgée de 25 à 64 ans) – Statut d'autochtone et niveau de scolarité, 2011



Source : Enquête nationale auprès des ménages (2011) 99-012-X2011046

Les investissements dans le cadre de l'EDMT sont cohérents avec les priorités du gouvernement territorial

Les programmes actifs du marché du travail visent à aider les personnes sans emploi ou sous-employées à trouver un emploi et à le conserver. Ces programmes sont relativement semblables pour l'ensemble des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques : ils comprennent des formations structurées offertes en classe et visant l'acquisition de compétences, l'expérience de travail auprès d'employeurs (souvent subventionnée) ou au sein du secteur public/non lucratif, l'aide pour le retour à l'emploi et l'aide au travail indépendant.

Au Nunavut, le ministère des Services à la famille administre un large éventail de programmes actifs du marché du travail ciblant différents groupes de personnes, notamment les prestataires de l'assurance-emploi et les bénéficiaires d'aide sociale. Le territoire compte trois bureaux de perfectionnement professionnel qui fournissent ces services, en personne ou à distance. Les habitants qui n'ont pas d'agent de perfectionnement professionnel au sein de leur collectivité et qui n'ont pas accès à un télécopieur, à un numériseur ou à un ordinateur peuvent se rendre au bureau du gouvernement du Nunavut de leur collectivité pour obtenir de l'aide ou pour s'entretenir avec un agent de liaison du gouvernement⁶. Les programmes et services offerts aux prestataires actifs et aux anciens prestataires de l'assurance-emploi sont principalement financés au titre du transfert de l'EDMT.

⁶ Ministère des Services à la famille du Nunavut. *Perfectionnement professionnel*. <http://gov.nu.ca/fr/family-services/information/perfectionnement-professionnel> Consulté le 6 février 2017.

Les investissements réalisés dans le cadre de l'EDMT en 2014-2015 visaient principalement les services d'aide à l'emploi et le Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes, soit respectivement 44 % et 38 % du budget total. Notons également que 678 personnes ont bénéficié des services d'aide à l'emploi, 208 personnes ont participé au Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes, 39 personnes ont participé au Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes – Apprentis, sept personnes ont participé à la formation en cours d'emploi et deux personnes ont pris part au programme Incitatif à l'entrepreneuriat du Nunavut.

En ce qui concerne les priorités du gouvernement, le gouvernement du Nunavut a élaboré en 2014 un document intitulé *Sivumut Abluqta*, qui établissait une vision pour la période de 2014 à 2018. Dans ce document, le gouvernement du Nunavut cible l'*« autonomie et l'optimisme par le truchement de l'éducation et de la formation »* comme l'une de ses quatre priorités. Les engagements découlant de cette priorité comprennent notamment ce qui suit : *« aider les Nunavummiut à accéder à de la formation dans les métiers et à obtenir leur certification au moyen de programmes d'apprentissage en cours d'emploi »* et *« soutenir la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre et l'emploi grâce à des alliances stratégiques avec des partenaires de divers secteurs »*. En outre, la stratégie d'apprentissage des adultes du Nunavut pour 2006-2026 avait pour objectif d'*« assurer le financement stable et à long terme des programmes d'éducation, de formation et d'emploi pour les adultes »*. Enfin le ministère des Services à la famille a pour mandat d'offrir aux habitants des services permettant de les diriger vers des emplois.

Dans l'ensemble, les résultats énoncés dans cette étude en ce qui concerne les participants au Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes, à la formation en cours d'emploi et aux services d'aide à l'emploi démontrent que les programmes et services financés dans le cadre des EDMT et offerts au Nunavut aident généralement les participants à améliorer leur participation sur le marché du travail. À ce titre, les données issues de l'évaluation indiquent que les programmes financés au titre de l'EDMT contribuent généralement au respect de la priorité du gouvernement du Nunavut d'aider les citoyens à atteindre l'autonomie au moyen d'activités de formation. Les programmes contribuent également à l'atteinte de l'objectif de la stratégie d'apprentissage des adultes du Nunavut et à la réalisation du mandat de la division du perfectionnement professionnel du ministère des Services d'aide à la famille, soit de fournir des services qui permettent aux gens de développer les liens qui mènent à des emplois.

2.2 Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes

2.2.1 Description du programme

À la lumière d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès de quatre informateurs clés au cours de l'été de 2015

Le programme de développement des compétences du Nunavut porte le nom de Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes. Ce programme a pour but d'aider les prestataires actifs et anciens de l'assurance-emploi à acquérir les compétences dont ils ont besoin en vue d'un emploi, qu'il s'agisse de compétences de base ou spécialisée. Les activités de formation offertes dans le cadre de ce programme comprennent la formation axée sur les compétences professionnelles, les compétences préalables à l'emploi, les habiletés fondamentales, les compétences préalables à l'exercice d'un métier, la formation en milieu de travail et l'alphabétisation comportant une composante liée au travail. Le programme offre une aide financière afin de couvrir les dépenses suivantes :

- Droits de scolarité
- Livres et autres matériels
- Équipement spécial
- Allocation de formation
- Allocation pour séjour à l'extérieur du lieu de résidence
- Transports
- Garde d'enfants
- Mesures de soutien visant les personnes handicapées

Le soutien maximal offert s'élève à 20 000 \$; toutefois, des fonds additionnels peuvent être attribués dans des circonstances exceptionnelles. Les clients admissibles peuvent également recevoir divers services incluant des conseils financiers et du counselling professionnel en vue de réduire les obstacles auxquels ils font face en matière d'emploi.

Les informateurs clés ont indiqué que l'un des programmes de formation les plus recherchés est le cours en administration de bureau. Parmi les autres programmes de formation auxquels les participants ont fréquemment recours, mentionnons les formations de technicien-spécialiste en environnement et de conducteur d'équipement lourd.

2.2.2 Exécution du programme

À la lumière d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès de quatre informateurs clés au cours de l'été 2015

Les agents de perfectionnement professionnel sont chargés de l'exécution des programmes, y compris la gestion de cas des participants. Au moment d'entamer le processus de demande, les agents de perfectionnement professionnel évaluent les besoins, les intérêts et les objectifs des candidats afin de déterminer si le Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes constitue une intervention adéquate qui les aidera à réintégrer le marché du travail. Lorsque les participants sont jugés admissibles au programme, les agents de perfectionnement professionnel les aident à choisir le type de formation qu'ils souhaiteraient suivre et à remplir le formulaire de demande de participation au programme. Les participants doivent également recueillir et

transmettre certains renseignements tels que des données financières, des relevés de notes et des renseignements relatifs à la garde d'enfants lors du processus de demande.

Selon les informateurs clés, le processus de demande prend habituellement une semaine. Les agents de perfectionnement professionnel étudient les demandes de participation afin de s'assurer qu'elles sont dûment remplies et déterminent les types de soutien qui devront être offerts aux participants en fonction de leurs besoins. Les agents de perfectionnement professionnel approuvent les ententes de soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes dont le montant est inférieur à 20 000 \$, tandis que les ententes dont le montant dépasse cette somme nécessitent l'approbation d'un directeur. Le niveau des investissements relatifs aux allocations est déterminé principalement en fonction des intérêts des participants, des décisions en matière de counselling professionnel et des possibilités offertes sur le marché du travail.

Dans le but de suivre les progrès des participants, les agents de perfectionnement professionnel effectuent généralement des suivis auprès des participants toutes les deux semaines. De plus, ils doivent obtenir des listes de présence fournies par les formateurs toutes les deux semaines. Les agents de perfectionnement professionnel peuvent également discuter avec les participants des progrès réalisés afin de déterminer si des mesures de soutien additionnelles sont requises.

2.2.3 Activité ciblée en fonction de la demande sur le marché du travail

À la lumière d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès de quatre informateurs clés au cours de l'été 2015

Forts des conseils formulés par les agents de perfectionnement professionnel, les participants effectuent de plus amples recherches sur les options de formation et la demande sur le marché du travail local dans le cadre du processus de demande de participation au programme.

Afin d'être tenu informé, le ministère des Services à la famille communique avec le Collège de l'Arctique du Nunavut afin d'évaluer, parmi les programmes offerts au niveau local, ceux qui correspondent à la demande. Le ministère effectue des recherches en participant régulièrement à des salons professionnels et à des symposiums sur les mines, et en organisant des rencontres avec les représentants des industries de la région afin de déterminer les besoins existants au sein du marché du travail local.

2.2.4 Profil des participants au programme

Caractéristiques sociodémographiques

Le [tableau B1](#) de l'[annexe B](#) présente les caractéristiques sociodémographiques de deux cohortes de prestataires actifs et d'anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont commencé leur intervention en 2001-2007 et 2006-2008.

La majorité des prestataires actifs des cohortes de 2001-2007 et 2006-2008 étaient des hommes (68 % et 80 % respectivement) et étaient âgés de 25 à 34 ans (41 % et 48 %). La plupart des participants des deux cohortes se déclaraient Autochtones (83 % et 96 %). Le niveau de

compétence le plus fréquemment requis pour le poste occupé avant la participation au programme était la formation en cours d'emploi (39 % et 42 %), suivie par les études secondaires et la formation professionnelle (25 % et 34 %) et la formation collégiale et la formation en apprentissage (23 % et 15 %).

Les anciens prestataires qui ont participé au programme en 2001-2007 et en 2006-2008 présentaient un profil semblable à celui des prestataires actifs. Les anciens prestataires étaient principalement des hommes (58 % et 69 % respectivement) et étaient âgés entre 25 et 34 ans (47 % et 51 % respectivement). La plupart des participants des deux cohortes se déclaraient Autochtones (70 % et 96 %), et la majorité des participants occupaient un poste exigeant des études secondaires ou une formation professionnelle (33 % et 35 % respectivement) ou une formation en cours d'emploi (36 % et 32 % respectivement) avant leur participation.

Obstacles rencontrés par les participants

À la lumière d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès de quatre informateurs clés au cours de l'été 2015

On a demandé aux informateurs clés de recenser les principaux obstacles à l'emploi auxquels les participants étaient confrontés ainsi que les obstacles qui entravaient leur participation au programme. Les principaux obstacles mentionnés étaient les suivants :

- Scolarité insuffisante et manque de qualifications
- Problèmes de dépendance
- Expérience de travail insuffisante ou manque de possibilités d'emploi
- Lacunes en matière de compétences essentielles et faible taux d'alphabétisation
- Manque de services de garde d'enfants

2.2.5 Résultats

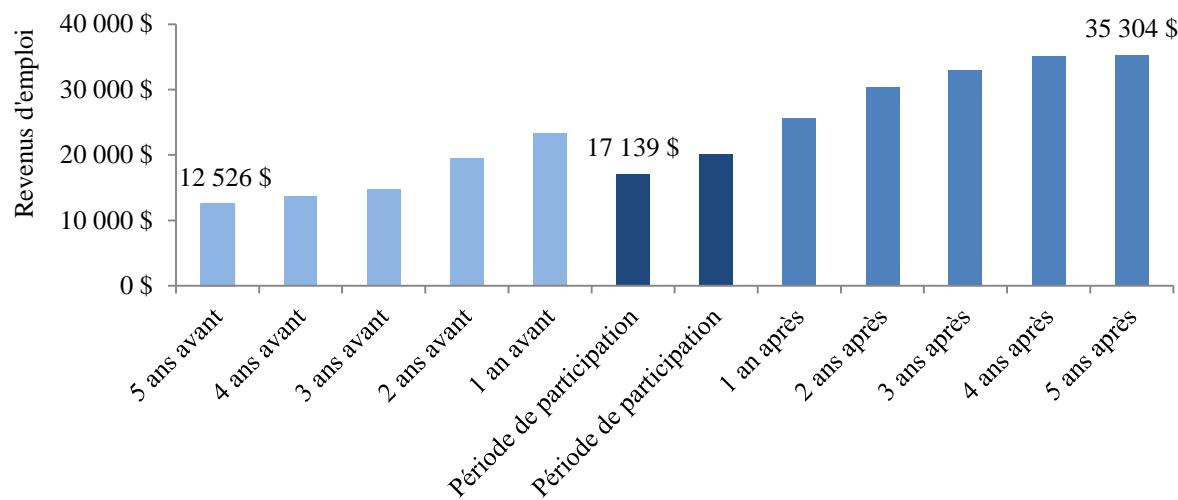
Prestataires actifs

Comme le montre le [tableau B2](#) présenté à l'annexe B, les prestataires actifs qui ont commencé leur participation entre 2001 et 2007 gagnaient en moyenne 15 081 \$ de plus par année au cours des cinq années qui ont suivi leur participation au programme, par rapport aux cinq années qui l'ont précédée. Le graphique 3 illustre l'augmentation du revenu annuel moyen de ces participants, qui est passé de 12 526 \$ au cours de la cinquième année qui a précédé leur participation au programme à 35 304 \$ au cours de la cinquième année qui a suivi cette participation. Il convient de noter que les revenus moyens n'ont pas été rajustés à l'aide de l'indice des prix à la consommation pour tenir compte de l'inflation, puisque l'année de début de participation au programme variait entre 2001 et 2007. Notons également que la proportion annuelle moyenne des participants qui occupaient un emploi a grimpé, passant de 89 % avant la participation au programme à 91 % après celle-ci.

La proportion annuelle moyenne des participants qui ont eu recours aux prestations d'aide sociale a chuté de trois points de pourcentage (de 29 % à 26 %) entre la période qui précédé le programme et la période postérieure au programme. La proportion annuelle moyenne des

participants qui ont eu recours aux prestations d'assurance-emploi et le niveau de dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu sont demeurés inchangés, s'établissant à 27 % et à 15 % respectivement.

Graphique 3. Revenus moyens des prestataires actifs qui ont participé au programme de Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes (2001-2007)



Notes : Les revenus moyens incluent les participants qui ont déclaré des revenus de 0 \$ au cours d'une année donnée.

Chez les prestataires actifs qui ont commencé leur participation entre 2006 et 2008, une hausse des revenus annuels moyens (18 526 \$) a été constatée, ainsi qu'une diminution de la proportion annuelle moyenne de participants qui ont eu recours aux prestations d'aide sociale (10 points de pourcentage) entre la période précédant le programme et la période postérieure au programme, et un niveau de dépendance moindre aux mesures de soutien du revenu (trois points de pourcentage).

Ce groupe a toutefois connu une hausse quant à la proportion annuelle moyenne des participants qui ont eu recours aux prestations d'assurance-emploi (9 points de pourcentage). La proportion annuelle moyenne des participants qui occupaient un emploi est demeurée inchangée à 97 %.

La situation des différents sous-groupes sur le marché du travail était la suivante :

- Les jeunes (âgés de moins de 30 ans) qui ont commencé leur participation entre 2001 et 2007 ont connu une forte augmentation de leurs revenus annuels moyens⁷ (20 480 \$) entre la période qui a précédé leur participation au programme et la période qui a suivi celle-ci. La proportion de personnes qui occupaient un emploi a également augmenté au sein de ce groupe (cinq points de pourcentage). De plus, la proportion annuelle moyenne de jeunes qui ont eu recours à l'aide sociale a diminué de quatre points de pourcentage au cours de cette période, tandis que la proportion annuelle de jeunes qui ont eu recours aux prestations d'assurance-emploi a grimpé de six points de pourcentage, ce qui s'est reflété par une légère

⁷ Il convient de noter que l'augmentation des revenus des jeunes peut être attribuable à un processus normal de maturation, plutôt qu'à la participation au programme.

augmentation (un point de pourcentage) de la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu.

- Les adultes (âgés de 30 ans et plus) qui ont commencé leur participation entre 2001 et 2007 ont affiché une augmentation de leurs revenus annuels moyens (11 498 \$) et la proportion annuelle qui a eu recours aux prestations d'assurance-emploi et aux prestations d'aide sociale a diminué respectivement de quatre points de pourcentage et d'un point de pourcentage. Cette tendance s'est traduite par une légère diminution (un point de pourcentage) de la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu. Enfin, la proportion des adultes qui occupaient un emploi a légèrement diminué (deux points de pourcentage); toutefois, 91 % d'entre eux ont trouvé du travail chaque année durant la période qui a suivi leur participation au programme.

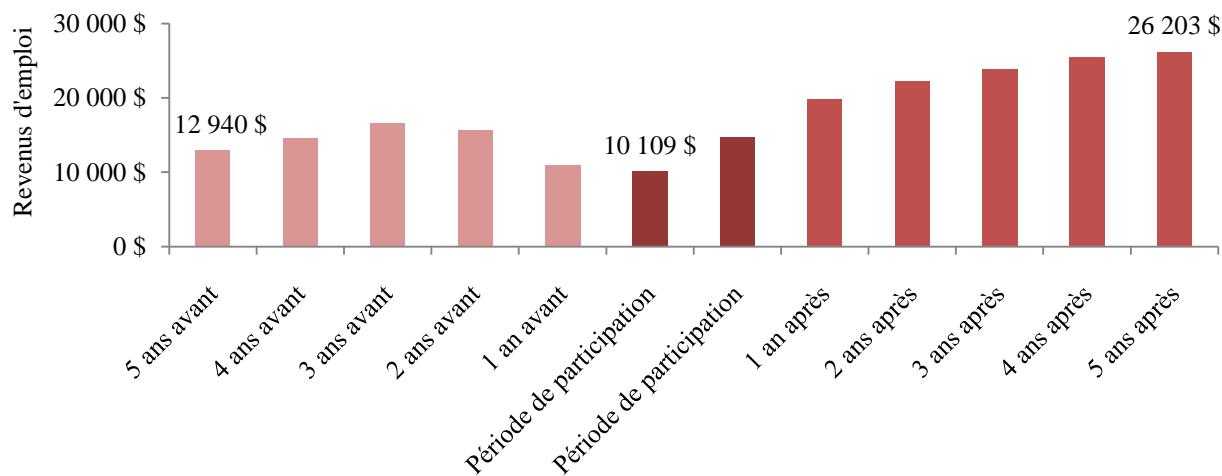
Dans l'ensemble, il est clair que les prestataires actifs qui ont participé au Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes ont amélioré leur participation au marché du travail, principalement par l'augmentation de leurs revenus et la diminution du recours à l'aide sociale. Cette interprétation tient compte du contexte unique du marché du travail au Nunavut et du fait que la grande majorité des participants sont des Autochtones (principalement des Inuits). Comme il a été indiqué à la section 2.1, les Inuits sont confrontés à un taux de chômage considérablement élevé et à un plus faible niveau de scolarité comparativement à l'ensemble de la population du Nunavut en âge de travailler. Rappelons que ces chiffres doivent être interprétés avec prudence, compte tenu des possibilités d'emploi limitées au Nunavut, particulièrement au sein de petites collectivités.

Anciens prestataires

Comme le montre le [tableau B3](#) présenté à l'annexe B, les anciens prestataires qui ont commencé leur participation entre 2001 et 2007 gagnaient en moyenne 9 388 \$ de plus par année au cours des cinq années qui ont suivi leur participation au programme, comparativement aux cinq années qui l'ont précédée. Le graphique 4 illustre l'augmentation des revenus annuels moyens de ces participants, ceux-ci étant passés de 12 940 \$ au cours de la cinquième année précédant le programme à 26 203 \$ au cours de la cinquième année qui a suivi le programme. Il convient de noter que les revenus moyens n'ont pas été ajustés à l'aide de l'indice des prix à la consommation pour tenir compte de l'inflation, puisque l'année de début de participation au programme variait entre 2001 et 2007.

La proportion annuelle moyenne de participants qui occupaient un emploi a diminué de quatre points de pourcentage, passant de 90 % avant la participation au programme à 86 % après celle-ci. Cette baisse peut s'expliquer en partie par certains départs à la retraite puisque 8 % des participants étaient âgés de 45 ans et plus au début de leur participation au programme. De plus, la proportion annuelle moyenne de participants qui ont eu recours aux prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale a également connu une baisse de 10 et de sept points de pourcentage respectivement, tandis que la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu a diminué de six points de pourcentage.

Graphique 4. Revenus moyens des anciens prestataires qui ont participé au programme de Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes (2001-2007)



Les anciens prestataires qui ont commencé leur participation au programme entre 2006 et 2008 ont connu des résultats semblables à ceux des participants de la cohorte de 2001-2007. Une hausse de leurs revenus annuels moyens (11 911 \$) a été constatée, ainsi qu'une diminution de la proportion annuelle moyenne des participants qui ont eu recours aux prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale (16 et six points de pourcentage respectivement) entre la période précédant le programme et la période postérieure au programme, ainsi qu'un niveau de dépendance moindre aux mesures de soutien du revenu (sept points de pourcentage). Enfin, la proportion des anciens prestataires qui occupaient un emploi a légèrement diminué (deux points de pourcentage). Toutefois, 93 % d'entre eux ont trouvé un emploi chaque année durant la période qui a suivi le programme.

La situation des différents sous-groupes sur le marché du travail était la suivante :

- Les jeunes qui ont commencé leur participation entre 2001 et 2007 ont connu une augmentation plus importante de leurs revenus (14 506 \$) entre la période qui a précédé leur participation au programme et la période qui a suivi celle-ci. La proportion annuelle moyenne de jeunes qui ont eu recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale a également diminué (neuf et cinq points de pourcentage respectivement) entre la période qui a précédé leur participation au programme et la période qui a suivi celle-ci, tandis que la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu a diminué de cinq points de pourcentage. La proportion de jeunes qui occupaient un emploi se situait en moyenne à 88 % au cours de la période qui a suivi la participation au programme, soit une diminution d'un point de pourcentage.
- Les adultes qui ont commencé leur participation au programme entre 2001 et 2007 ont vu leurs revenus annuels moyens augmenter (6 844 \$). On constate par ailleurs une diminution de la proportion annuelle d'adultes qui ont eu recours à l'assurance-emploi (neuf points de pourcentage) et à l'aide sociale (sept points de pourcentage), ce qui s'est traduit par une diminution de sept points de pourcentage quant à la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu. Enfin, la proportion des adultes qui occupaient un emploi a diminué de

cinq points de pourcentage. Toutefois, 85 % d'entre eux ont trouvé du travail chaque année durant la période qui a suivi le programme

Dans l'ensemble, il est clair que les anciens prestataires qui ont participé au Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes ont amélioré leur participation au marché du travail, principalement par l'augmentation de leurs revenus et un recours moins important à l'assurance-emploi et à l'aide sociale. Cette interprétation tient compte du contexte unique du marché du travail au Nunavut et du fait que la grande majorité des participants sont des Autochtones (principalement des Inuits). Comme il a été indiqué à la section 2.1, les Inuits sont confrontés à un taux de chômage considérablement élevé et à un plus faible niveau de scolarité comparativement à l'ensemble de la population du Nunavut en âge de travailler. Rappelons que ces chiffres devraient être interprétés avec prudence, compte tenu des possibilités d'emploi limitées au Nunavut, particulièrement au sein de petites collectivités.

2.2.6 Difficultés rencontrées et leçons retenues sur le plan de la conception et de l'exécution du programme

À la lumière d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès de quatre informateurs clés au cours de l'été 2015

Les informateurs clés ont mentionné certaines difficultés liées à la conception et à l'exécution du programme :

- Un niveau de soutien insuffisant est perçu pour certaines composantes de l'aide financière.
- Le suivi des participants peut représenter un défi, car il est difficile pour les agents de perfectionnement professionnel de maintenir des contacts réguliers avec eux.

Les informateurs clés ont également fait part de certaines leçons retenues :

- Il est important de consacrer du temps à l'exploration des carrières avec les participants afin de s'assurer qu'ils choisissent un programme de formation adéquat et s'investissent personnellement dans leur formation.
- Le travail en équipe a contribué à la réussite du programme. En effet, plusieurs agents de perfectionnement professionnel passent en revue chaque demande de participation afin de s'assurer qu'elle est dûment remplie.
- Les agents de perfectionnement professionnel peuvent approuver des ententes de financement jusqu'à concurrence de 20 000 \$; toutefois, ce montant devrait être revu à la hausse puisque les ententes de soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes se révèlent habituellement très coûteuses. Lorsque les participants doivent se déplacer pour assister aux formations, les coûts peuvent grimper rapidement. Les informateurs clés indiquent que la hausse de ce plafond contribuerait à accélérer les délais de traitement.
- L'allocation de formation devrait être augmentée afin d'aider les participants qui ont une famille. Par ailleurs, les soutiens offerts pour le transport et la garde d'enfants devraient être revus à la hausse.
- Il est important de veiller à ce que le personnel responsable du service à la clientèle soit consulté au sujet des modifications apportées aux politiques, de façon à ce que ces changements soient adaptés au contexte réel d'exécution.

- Il est nécessaire de faire en sorte que la programmation intègre un plus grand nombre de formations de base destinées aux adultes et de formations en dynamique de la vie, puisqu'il s'agit de défis auxquels sont fréquemment confrontés les participants.
- Les informateurs clés ont indiqué que les agents de perfectionnement professionnel avaient besoin de plus de temps pour travailler avec les participants confrontés à de multiples obstacles. Dans le cas de problèmes liés aux capacités de lecture et d'écriture, des cours de rattrapage peuvent s'avérer nécessaires avant d'entreprendre une formation professionnelle propre à une profession ou à un type d'emploi.
- Le fait de procéder à l'évaluation des difficultés d'apprentissage au début de la participation aiderait à cibler les obstacles auxquels sont confrontés les participants. Lorsque les agents de perfectionnement professionnel connaissent la nature de ces obstacles dès le début du processus de demande, ils peuvent rapidement mettre en place les mesures nécessaires.
- Les agents de perfectionnement professionnel sont de plus en plus appelés à gérer les cas de participants handicapés et ont besoin d'être davantage formés sur la façon d'aider ces participants.

2.3 Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes – Apprentis

2.3.1 Description du programme

À la lumière d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès de quatre informateurs clés au cours de l'été 2015

Le programme de développement des compétences – Apprentis du Nunavut porte le nom de Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes – Apprentis. Ce programme a pour but d'appuyer les apprentis qui suivent une formation par stages d'études en cours de travail. Il est offert à tous les apprentis inscrits qui sont admissibles à l'assurance-emploi. Les apprentis qui s'inscrivent à une formation technique doivent remplir la trousse de demande du programme. Dans le cadre du processus de demande, ils devront justifier leur statut d'apprenti et indiquer les principales mesures de soutien dont ils ont besoin.

Les agents de perfectionnement professionnel rencontrent la plupart des apprentis de première année afin de les aider à remplir les différents formulaires du programme. Les apprentis qui en sont à leur deuxième année devront remplir eux-mêmes les documents requis. Les agents de perfectionnement professionnel approuvent les demandes dont le montant ne dépasse pas 20 000 \$, et le budget du programme varie en fonction des demandes formulées par les apprentis.

Le programme n'est pas orienté vers certains emplois ou certaines industries. Les apprentis qui sont inscrits dans un programme d'apprentissage et qui suivent une formation par stages d'études en cours de travail au Nunavut ou dans une autre province ou un autre territoire (p. ex., en Alberta) sont admissibles à ce programme. Ces personnes entretiennent un lien avec des employeurs du Nunavut et, par le fait même avec la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail.

En 2014, le processus d'exécution du programme a été modifié, et les agents de perfectionnement professionnel sont désormais responsables de l'exécution du programme. Ce changement s'est effectué dans le cadre d'une approche structurée et détaillée portant sur chaque étape du programme, accompagné de lignes directrices portant sur la gamme de mesures de soutien offertes.

Les mesures de soutien offertes dans le cadre du programme couvrent les dépenses suivantes :

- Outils et équipement
- Allocation pour séjour à l'extérieur du lieu de résidence
- Garde d'enfant
- Transports
- Livres
- Tutorat
- Frais de scolarité
- Allocation de subsistance
- Mesures de soutien visant les personnes handicapées

2.3.2 Exécution du programme

Ce programme n'a pas recours à un processus de gestion des cas. Les agents de perfectionnement professionnel reçoivent plutôt des mises à jour de l'unité responsable des apprentis au sein du

ministère des Services à la famille lorsqu'un apprenti n'assiste pas à ses cours ou éprouve des difficultés. Les agents de perfectionnement professionnel peuvent alors effectuer un suivi et aider le participant à obtenir les mesures de soutien offertes par l'établissement d'enseignement, par exemple le counselling ou le tutorat.

2.3.3 Difficultés rencontrées et leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme

À la lumière d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès de quatre informateurs clés au cours de l'été 2015

Les études canadiennes pertinentes font état d'un taux d'abandon relativement élevé chez les apprentis (de 40 à 50 %)⁸. De plus, la documentation sur ce thème révèle que malgré la hausse du taux d'inscription des apprentis au Canada, on ne constate pas d'augmentation correspondante du taux d'achèvement⁹. Les informateurs clés interrogés dans le cadre de l'évaluation ont ciblé certaines raisons qui pourraient expliquer pourquoi les apprentis du Nunavut abandonnent leur programme d'apprentissage :

- La réinstallation dans un milieu urbain peut se révéler difficile pour des personnes issues d'une petite collectivité. Celles-ci peuvent également être confrontées à des obstacles sociaux et familiaux qui rendent difficile un déménagement à des fins de formation.
- Le niveau d'alphabétisation ainsi que les compétences en mathématiques et en sciences des apprentis pourraient ne pas être suffisants pour leur permettre d'exceller dans une formation menant à l'exercice d'un métier. Ces compétences ne font pas l'objet d'une évaluation préalable adéquate.
- Les pressions financières liées au coût de la vie et au coût élevé de la nourriture constituent un problème. Ces coûts varient considérablement selon l'emplacement.
- Le nombre de compagnons d'apprentissage pour former les apprentis est insuffisant.
- Le manque de travail incite les apprentis à interrompre leur progression dans le cadre du programme d'apprentissage.
- Le manque de logements constitue un problème.
- Le processus d'examen à la fin de la formation est exécuté en retard. Les apprentis doivent habituellement attendre un mois avant de pouvoir passer leur examen à Iqaluit.
- Les problèmes de dépendances constituent une difficulté.

Les informateurs clés ont cerné un certain nombre de problèmes associés à la conception et à l'exécution du programme :

- Il est nécessaire d'offrir une aide financière supplémentaire afin de compenser la cherté de la vie au Nunavut. De plus, les mesures de soutien devraient tenir compte des coûts associés au fait de suivre une formation au Nunavut, par rapport à une formation offerte dans le sud du pays.

⁸ Sceau rouge. *Réussite et résultats d'un programme d'apprentissage et reconnaissance professionnelle*. Ottawa, Sceau rouge, 2014.

⁹ Coe, Patrick. « Apprenticeship programme requirements and apprenticeship completion rates in Canada », *Journal of Vocational Education and Training*, 2013, 65(4), p. 575–605.

- L’indemnité spéciale accordée pour les équipements et les livres devrait être revue à la hausse.
- Les apprentis qui doivent se déplacer pour suivre une formation pourraient avoir de la difficulté à payer leur loyer et le dépôt de garantie; par conséquent, une aide financière devrait être prévue à cet effet dans le cadre du programme.
- Il est nécessaire de publier en ligne et sous forme de brochure les renseignements sur les programmes d’apprentissage au Nunavut, en raison du coût élevé des services Internet.
- Une formation préalable à la formation d’apprenti est nécessaire afin de s’assurer que les apprentis possèdent un niveau suffisant de compétences essentielles pour réussir leur formation.
- Il est nécessaire d’offrir des services de counselling obligatoires aux participants afin de cerner les défis auxquels ils sont confrontés et de remédier aux problèmes sociaux.
- Un soutien sous forme de tutorat est nécessaire, car certains apprentis peuvent être timides et avoir de la difficulté à apprendre au sein d’un grand groupe de personnes. Certaines personnes pourraient également ne pas se sentir à l’aise de solliciter l’aide du personnel.
- Il est difficile de déterminer les problèmes liés aux compétences essentielles pour les apprentis confrontés à de multiples obstacles. Les agents de perfectionnement professionnel doivent évaluer les compétences essentielles des candidats en mathématiques, en sciences et en lecture au début du processus de demande. S’ils n’obtiennent pas de formation sur les compétences essentielles, les apprentis peuvent éprouver des difficultés, échouer leur formation par stages d’études en cours de travail ou abandonner complètement le programme d’apprentissage.

Les informateurs clés ont également souligné un certain nombre de leçons retenues au sujet de la conception et de l’exécution du programme :

- Les apprentis qui déménagent pour suivre une formation ont des chances de réussite plus élevées lorsqu’ils reçoivent le soutien d’un pair ayant les mêmes antécédents et provenant d’un milieu semblable.
- Il est important d’informer les candidats au programme d’apprentissage de ce qui les attend, notamment en ce qui concerne la formation et les coûts financiers tels que les droits de scolarité et les dépôts de garantie pour le loyer, afin qu’ils puissent prévoir ces dépenses.
- Certains employeurs offrent un soutien financier supplémentaire (primes de persévérance ou indemnités quotidiennes) afin d’aider les apprentis pendant leur formation par stages d’études en cours de travail. Cette mesure s’est avérée efficace pour aider les apprentis à accéder aux formations par stages d’études en cours de travail et à les terminer.
- Il existe une certaine souplesse concernant le soutien financier au sein du programme, ce qui permet d’avancer des fonds aux apprentis pendant la période d’attente de deux semaines qu’ils doivent observer avant d’obtenir des prestations d’assurance-emploi.
- Une école de métiers a récemment ouvert ses portes au Nunavut, évitant ainsi à certains apprentis d’avoir à déménager pour suivre leur formation. Cette situation est avantageuse puisque les apprentis continuent de bénéficier du soutien de leur collectivité et que les droits de scolarité sont moins élevés.
- Le processus de demande de participation est relativement court.

2.4 Formation en cours d'emploi

2.4.1 Description du programme

À la lumière d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès de quatre informateurs clés au cours de l'été 2015

Le programme de subventions salariales ciblées du Nunavut porte le nom de programme de Formation en cours d'emploi. L'objectif du programme est d'encourager les employeurs à embaucher des chômeurs admissibles à l'assurance-emploi qu'ils n'embaucheraient pas normalement, afin de les aider à acquérir une expérience de travail. De plus, il a été établi que le programme a pour but d'offrir un incitatif aux employeurs afin qu'ils embauchent, forment et maintiennent en poste des travailleurs ayant besoin d'expérience et de formation, y compris des possibilités de formation préalable à une formation en apprentissage menant à une inscription à un programme d'apprentissage. En fonction de ces objectifs, le programme accorde aux employeurs une subvention destinée à couvrir une partie du salaire des participants, ces derniers pouvant recevoir le soutien dont ils ont besoin dans le cadre d'un emploi à temps plein ou à temps partiel (minimum de 20 heures par semaine), ou d'un emploi saisonnier. En vertu de l'EDMT, le programme de formation en cours d'emploi est offert aux prestataires actifs et aux anciens prestataires de l'assurance-emploi, y compris les apprentis.

Le montant et la durée de la subvention sont négociés avec les agents de perfectionnement professionnel. La durée maximale de la subvention est de 52 semaines, mais celle-ci peut être considérablement moindre lorsque le niveau de formation et les compétences requises en vue d'un certain poste sont faibles. Le montant maximal de la subvention accordée est de 15 \$/l'heure : les apprentis qui participent au programme reçoivent 15 \$/l'heure pour le premier niveau, 12,50 \$/l'heure pour le second niveau et 10 \$/l'heure pour le troisième niveau. Aucune autre dépense supplémentaire liée à l'emploi n'est remboursée dans le cadre de ce programme.

2.4.2 Exécution du programme

À la lumière d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès de quatre informateurs clés au cours de l'été 2015

Les agents de perfectionnement professionnel sont chargés de l'exécution de ce programme. La plupart des informateurs clés ont indiqué que le programme se fonde principalement sur l'initiative des employeurs, ces derniers entamant habituellement le processus de demande de participation. Selon les informateurs clés, il faut compter environ une semaine pour terminer le processus de demande.

Les informateurs clés indiquent que les agents de perfectionnement professionnel entrent en contact avec les participants à intervalles réguliers pendant la période de versement des subventions salariales et après celle-ci. Pendant la période de versement des subventions salariales, les agents de perfectionnement professionnel s'assurent que les participants suivent leur plan d'apprentissage et qu'aucun nouvel obstacle n'est survenu. Au besoin, les agents de perfectionnement professionnel peuvent offrir un soutien aux participants et encourager ces

derniers à communiquer avec eux pour discuter des problèmes auxquels ils sont confrontés, y compris les problèmes d'ordre personnel ou familial, puisque ceux-ci risquent d'avoir une incidence sur leur vie professionnelle.

Les agents de perfectionnement professionnel effectuent un suivi auprès des participants et des employeurs après trois, six et douze mois. Lorsque les participants ne conservent pas leur emploi à la suite de la formation, les agents de perfectionnement professionnel procèdent à une réévaluation et déterminent si une aide à la recherche d'emploi ou tout autre type d'aide est requise.

Selon les informateurs clés, ce programme touche divers types d'emplois. Parmi les postes récemment appuyés dans le cadre du programme, mentionnons le personnel de réception d'hôtel, les préposés en gestion d'inventaire, les adjoints administratifs/réceptionnistes, les techniciens vétérinaires et les agents responsables de l'application des règlements. Les informateurs clés soulignent que les menuisiers, électriciens, brûleurs à mazout et plombiers comptent parmi les métiers les plus fréquemment exercés par des apprentis qui ont reçu une aide dans le cadre du programme.

2.4.3 Profil des participants au programme

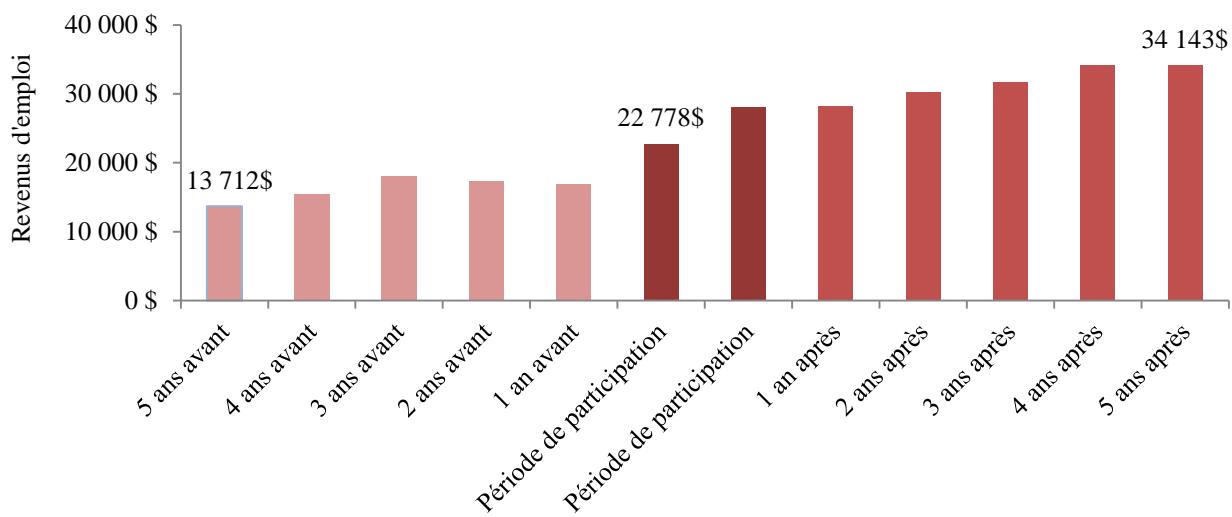
Comme l'illustre le [tableau C1](#) présenté à l'[annexe C](#), les anciens prestataires qui ont commencé leur participation au programme en 2001-2007 étaient principalement des hommes (71 %) âgés de 25 à 34 ans (48 %) qui s'identifiaient comme étant Autochtones (69 %). Le niveau de compétences le plus fréquemment requis dans le cadre de l'emploi occupé avant la participation au programme était la formation en cours d'emploi (36 %), suivie de la formation collégiale ou en apprentissage (29 %). En raison du faible nombre de prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé au programme de formation en cours d'emploi, les données les concernant n'ont pu être analysées.

2.4.4 Résultats

Anciens prestataires

Comme l'illustre le [tableau C2](#) présenté à l'annexe C, les anciens prestataires qui ont commencé leur participation en 2001-2007 ont vu leurs revenus annuels moyens augmenter (15 404 \$). La proportion annuelle moyenne des participants qui ont eu recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale a diminué (16 et cinq points de pourcentage respectivement) au sein de ce groupe entre la période précédant la participation au programme et la période qui a suivi celle-ci, tout comme le niveau de dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu (six points de pourcentage). Enfin, la proportion des anciens prestataires qui occupaient un emploi a diminué (six points de pourcentage ou 6 participants). Toutefois, 87 % d'entre eux avaient trouvé du travail chaque année durant la période qui a suivi le programme. Le graphique 5 ci-dessous présente les revenus moyens de façon plus détaillée.

Graphique 5. Revenus moyens des anciens prestataires qui ont participé au programme de formation en cours d'emploi (2001-2007)



Dans l'ensemble, il est clair que les anciens prestataires qui ont participé à la formation en cours d'emploi ont amélioré leur participation sur le marché du travail, principalement par l'augmentation de leurs revenus et la diminution du recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale. Cette interprétation tient compte du contexte unique du marché du travail au Nunavut et du fait que la grande majorité des participants sont des Autochtones (principalement des Inuits). Comme il a été indiqué à la section 2.1, les Inuits sont confrontés à un taux de chômage considérablement élevé et à un plus faible niveau de scolarité comparativement à l'ensemble de la population du Nunavut en âge de travailler. Rappelons que ces chiffres devraient être interprétés avec prudence, compte tenu des possibilités d'emploi limitées au Nunavut, particulièrement au sein de petites collectivités.

2.4.5 Difficultés rencontrées et leçons retenues sur le plan de la conception et de l'exécution du programme

À la lumière d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès de quatre informateurs clés au cours de l'été 2015

Selon les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, le nombre de nouvelles interventions a diminué de 2005-2006 à 2013-2014. Selon les informateurs clés, les raisons suivantes pourraient expliquer le recours moins important à ce programme :

- Le fardeau que représente la production de rapports peut décourager certains employeurs. Selon les informateurs clés, le formulaire de demande de participation au programme fait dix pages (description de poste, plan de formation et autres détails).
- Les employeurs n'ont pas la possibilité de recourir à ce programme à plusieurs reprises.
- Les emplois admissibles doivent habituellement être de nouveaux postes, ce qui peut constituer une difficulté pour les employeurs du Nunavut, car peu de nouveaux emplois sont créés au sein du territoire.

Presque tous les informateurs clés ont indiqué que la plupart des participants conservaient leur emploi auprès de l'employeur à la suite de leur participation au programme. Ils ont également souligné que les mises à pied en raison d'un manque de travail, de problèmes familiaux ou de la recherche d'un autre emploi par les participants figuraient parmi les raisons qui expliquent pourquoi certains participants ne conservaient pas leur emploi auprès du même employeur.

Les informateurs clés ont cerné un certain nombre de problèmes associés à la conception et à l'exécution du programme, notamment :

- La durée du processus de demande de participation et la quantité de documents à remplir peuvent représenter un fardeau pour certains employeurs.
- Le montant maximal de la subvention n'est pas suffisant pour encourager certains employeurs à participer au programme.

Les informateurs clés ont également souligné un certain nombre de leçons retenues et de pratiques exemplaires relativement à la conception et à l'exécution du programme, soit :

- Les activités de sensibilisation menées par les agents de perfectionnement professionnel auprès des employeurs permettent de renseigner ces derniers au sujet du programme.
- Le fait de rencontrer conjointement l'employeur et le participant afin de leur expliquer le processus de demande et les processus administratifs liés au programme permet de veiller à ce qu'ils comprennent bien les exigences.
- Il est bénéfique d'effectuer un suivi auprès des participants et des employeurs. Cette mesure permet d'aborder les problèmes dès qu'ils surviennent. De plus, le fait d'encourager les agents de perfectionnement professionnel à effectuer des visites sur place contribuerait à garantir la progression adéquate des participants selon leur plan de formation.
- Il se pourrait que les agents de perfectionnement professionnel doivent aider les employeurs à préparer des plans de formation et à rédiger leurs descriptions de travail. Les informateurs clés ont indiqué qu'au moment de préparer les plans d'apprentissage, il est utile de déterminer les compétences que doivent acquérir les apprentis avant leur prochaine période de formation et d'encourager les employeurs à intégrer celles-ci aux plans de formation.

2.5 Incitatif à l'entrepreneuriat du Nunavut

2.5.1 Description du programme

À la lumière des renseignements publiés sur le site Web du ministère des Services à la famille

Le programme d'aide au travail indépendant du Nunavut, intitulé Incitatif à l'entrepreneuriat du Nunavut, offre aux nouveaux entrepreneurs un soutien financier de 5 000 \$ (en deux versements de 2 500 \$). Par l'entremise de ce programme, des agents de perfectionnement professionnel offrent aux participants des services d'orientation professionnelle, et des experts-conseils partenaires spécialistes de la création d'entreprises offrent de l'aide au démarrage d'entreprise.

Les frais suivants sont admissibles au titre du programme :

- frais de service de garde agréés pour les enfants de moins de six ans;
- services téléphoniques et loyer de l'entreprise;
- frais d'essence pour les véhicules servant à l'entreprise;
- frais de transport pour participer à des formations pertinentes aux activités de l'entreprise;
- frais de cours directement liés aux activités de l'entreprise;
- achat d'équipement spécial pour l'entreprise.

2.5.2 Exécution du programme

À la lumière des renseignements publiés sur le site Web du ministère des Services à la famille

Les candidats doivent remplir une demande de services d'aide à l'emploi avec un agent de perfectionnement professionnel et fournir un plan d'affaires élaboré avec l'aide d'un partenaire en création d'entreprises. La durée de ce processus varie et peut prendre quelques semaines ou quelques années. Une fois le plan d'affaires terminé, le client obtient un permis d'exploitation d'un commerce du Nunavut.

Une fois le permis d'exploitation d'un commerce obtenu, le candidat peut présenter une demande au titre du programme Incitatif à l'entrepreneuriat du Nunavut auprès d'un agent de perfectionnement professionnel, dans les 12 mois suivant l'approbation du plan d'affaires.

Les entrepreneurs établis au Nunavut sont admissibles s'ils satisfont aux critères suivants :

- vouloir démarrer une nouvelle entreprise;
- avoir 18 ans et plus et être citoyen canadien ou résident permanent;
- ne pas avoir déjà participé au programme Incitatif à l'entrepreneuriat du Nunavut;
- avoir établi un plan d'affaires viable en collaboration avec un partenaire admissible de la création d'entreprises du Nunavut;
- avoir obtenu un permis valide d'exploitation d'un commerce;
- fournir une lettre de confirmation d'un expert-conseil en création d'entreprises admissible.

Une fois sa demande approuvée, le participant reçoit un paiement initial de 2 500 dollars par dépôt direct. Il doit rendre compte de la totalité des frais admissibles (c.-à-d. présenter des reçus) pour ce montant dans les six mois. L'agent de perfectionnement professionnel vérifie les montants et fait le rapprochement des factures, ensuite il se charge d'émettre le deuxième paiement de 2 500 dollars. Le client dispose d'une autre période de six mois pour rendre compte de ses dépenses. Les dépenses relatives au financement doivent correspondre aux besoins établis dans la demande initiale de financement.

Selon les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, deux participants ont pris part au programme Incitatif à l'entrepreneuriat du Nunavut en 2014-2015.

2.6 Services d'aide à l'emploi

2.6.1 Description et exécution du programme

À la lumière des renseignements publiés sur le site Web du ministère des Services à la famille

Les services d'aide à l'emploi mettent à la disposition des participants des services d'aide à l'emploi, tels que l'information sur le marché du travail, le counselling d'emploi et le counselling professionnel, l'établissement de plans de carrière, les ateliers de rédaction de curriculum vitae et les techniques d'entrevue. Les participants qui souhaitent obtenir ces services doivent remplir un formulaire de demande et le soumettre à l'agent régional de perfectionnement professionnel à des fins d'examen.

2.6.2 Profil des participants au programme de services d'aide à l'emploi

Comme l'illustre le [tableau D1](#) présenté à l'[annexe D](#), les prestataires actifs qui ont commencé une intervention en 2001-2007 et en 2006-2008 étaient pour la plupart des hommes (56 % et 64 % respectivement). Au sein des deux cohortes, les catégories d'âge de 25-34 ans et de 35-44 ans étaient les plus courantes, chacune regroupant environ un tiers des participants. Bien que les Autochtones constituent le principal groupe sociodémographique, seuls 46 % des répondants déclaraient être Autochtones au sein de la cohorte de 2001-2007, tandis qu'on a recensé 76 % d'Autochtones au sein de la cohorte de 2006-2008. Parmi les deux cohortes, le niveau de compétence le plus fréquemment requis dans le cadre du poste occupé avant la participation au programme était la formation en cours d'emploi (environ 40 % des participants au sein des deux cohortes).

Les anciens prestataires qui ont commencé une intervention en 2001-2007 étaient pour la plupart des femmes (55 %), tandis que ceux qui ont commencé une intervention en 2006-2008 étaient majoritairement des hommes (56 %). Les anciens prestataires des deux cohortes étaient principalement âgés entre 35 et 44 ans (35 % au sein de chaque cohorte). Les participants des deux cohortes occupaient pour la plupart un emploi exigeant des études secondaires ou une formation professionnelle (38 % et 31 % respectivement), une formation en cours d'emploi (33 % et 31 % respectivement), ou des études collégiales ou une formation en apprentissage (20 % et 30 % respectivement) avant leur participation au programme.

Obstacles au marché du travail auxquels étaient généralement confrontés les participants au programme de services d'aide à l'emploi

À la lumière d'entrevues réalisées auprès de 81 informateurs clés dans dix provinces et territoires au cours de l'été d2013

Selon les informateurs clés interrogés à l'échelle du Canada, les principaux obstacles à l'emploi auxquels ont été confrontés les participants au programme de services d'aide à l'emploi, incluant ceux qui ont touché et ceux qui n'ont pas touché de prestations d'emploi, comprennent ce qui suit :

- expérience de travail insuffisante ou inadéquation des qualifications (neuf provinces et territoires);

- faible niveau de compétences essentielles et de compétences fondamentales (huit provinces et territoires);
- accès au transport et coût de celui-ci (huit provinces et territoires);
- accès aux services de garde d'enfants et coût de ceux-ci (huit provinces et territoires);
- casiers judiciaires et problèmes de dépendance (huit provinces et territoires);
- présence de handicap ou de problèmes de santé mentale (sept provinces et territoires);
- emploi temporaire, saisonnier ou à temps partiel (sept provinces et territoires);
- manque de compétences recherchées (compétences désuètes, incapacité de réseauter) (sept provinces et territoires);
- perception des employeurs à l'égard de certains groupes (minorités visibles, personnes handicapées, nouveaux immigrants, Autochtones, etc.) (sept provinces et territoires);
- absence de possibilités d'emploi, particulièrement en région rurale ou éloignée (six provinces et territoires);
- obstacles linguistiques (six provinces et territoires);
- faible estime de soi, manque de motivation et attitude négative (six provinces et territoires);
- absence compétences en matière de recherche d'emploi ou de techniques d'entrevue (cinq provinces et territoires);
- itinérance et manque de logements abordables (quatre provinces et territoires).

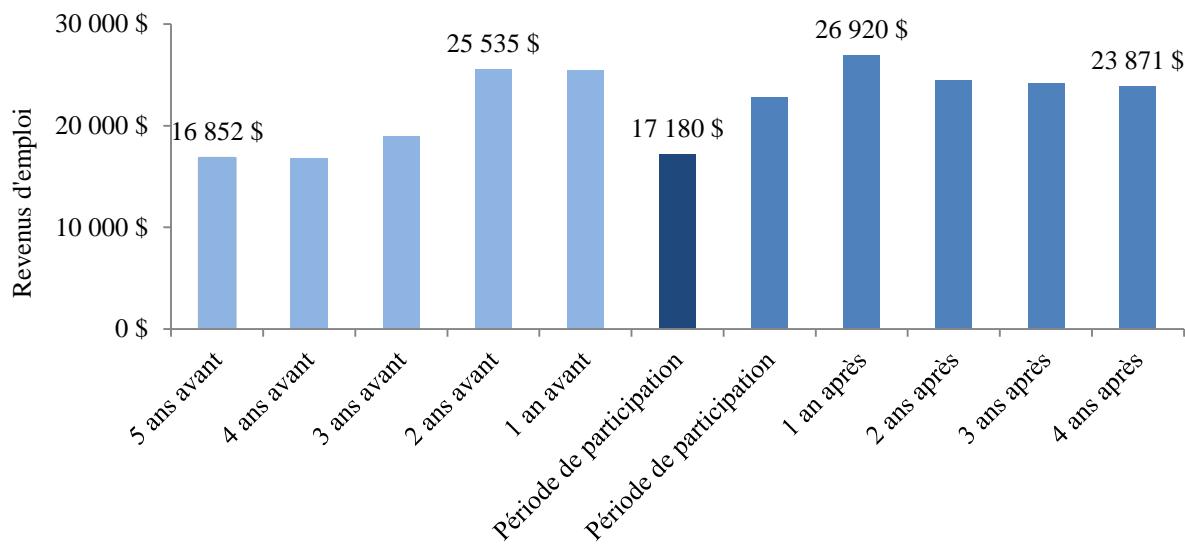
2.6.3 Résultats

Participants actifs

Les chiffres présentés dans cette partie devraient être interprétés avec prudence compte tenu du faible nombre de participants (52 participants pour la cohorte de 2001-2007 et 42 participants pour la cohorte de 2006-2008)

Comme le montre le [tableau D2](#) présenté à l'annexe D, les prestataires actifs qui ont commencé une intervention entre 2001 et 2007 ont en moyenne touché 2 528 \$ de plus chaque année au cours des cinq années qui ont suivi leur participation au programme comparativement aux cinq années qui ont précédé leur participation. Le graphique 6 illustre la fluctuation du revenu annuel moyen de ces participants, qui est passé de 16 852 \$ au cours de la cinquième année qui a précédé la participation au programme à 23 871 \$ au cours de la cinquième année qui a suivi celle-ci. Il convient de noter que les revenus moyens n'ont pas été rajustés à l'aide de l'indice des prix à la consommation pour tenir compte de l'inflation, puisque l'année du début de la participation au programme variait entre 2001 et 2007.

Graphique 6. Revenus moyens des prestataires actifs qui ont participé au programme de services d'aide à l'emploi (2001-2007)



La proportion annuelle moyenne de participants qui occupaient un emploi a chuté de 12 points de pourcentage (ou 6 participants) entre la période qui a précédé la participation au programme (92 %) et la période qui a suivi celle-ci (80 %). Cette baisse peut s'expliquer en partie par certains départs à la retraite puisque 13 % des participants (7 personnes) étaient âgés de 55 ans et plus au début de leur participation au programme.

Enfin, la proportion annuelle moyenne de participants qui ont eu recours aux prestations d'assurance-emploi a légèrement augmenté, soit d'un point de pourcentage (ou 0,9 semaine), tandis que la proportion de participants qui ont eu recours aux prestations d'aide sociale est demeurée inchangée à 16 %. Dans l'ensemble, le niveau moyen de dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu a grimpé de six points de pourcentage, passant de 14 % avant la participation au programme à 20 % après celle-ci.

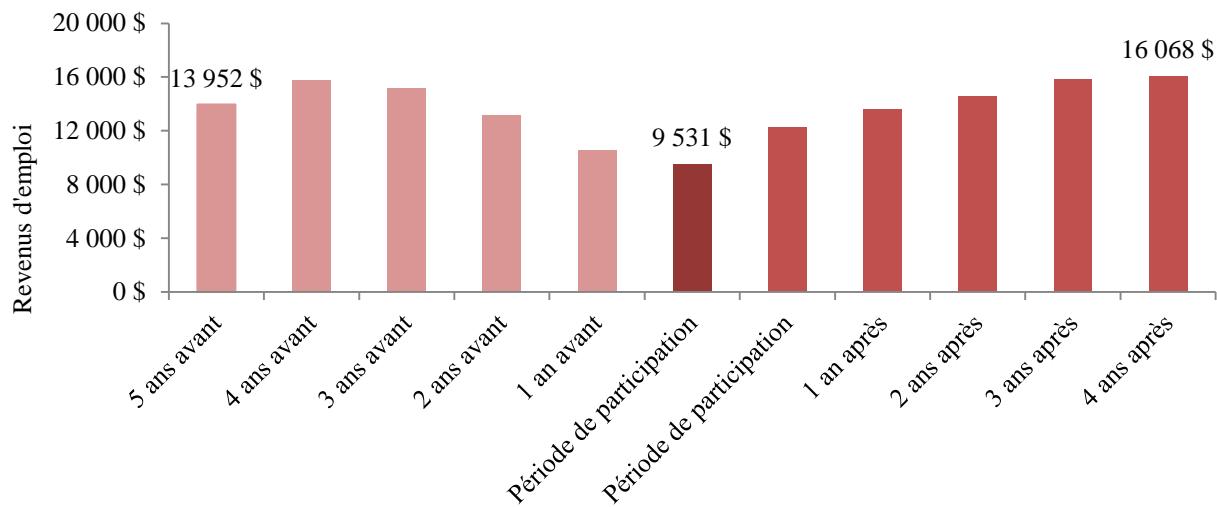
Les revenus moyens des prestataires actifs qui ont commencé une intervention entre 2006 et 2008 ont augmenté (9 507 \$), et 39 des 42 participants ont conservé leur emploi. Par ailleurs, peu de participants de ce groupe ont eu davantage recours aux prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale dans la période qui a suivi leur participation au programme.

Globalement, entre 80 % et 93 % des prestataires actifs qui ont exclusivement participé au programme de services d'aide à l'emploi en 2001-2007 et en 2006-2008 ont conservé leur emploi dans les cinq années qui ont suivi leur participation au programme. Il convient de noter que les services d'aide à l'emploi sont des activités relativement modestes et que ces activités ne sont pas susceptibles, à elles seules, d'avoir des effets substantiels sur la situation des participants sur le marché du travail. Autrement dit, ces services ont pour but d'appuyer les participants sans emploi à réintégrer le marché du travail, et non nécessairement de les aider à obtenir un emploi mieux rémunéré qu'avant leur participation. Rappelons que ces chiffres devraient être interprétés avec prudence puisqu'il faut tenir compte des possibilités d'emploi limitées au Nunavut, particulièrement au sein de petites collectivités.

Anciens prestataires

Comme l'illustre le [tableau D3](#) présenté à l'annexe D, les revenus annuels moyens des anciens prestataires qui ont commencé une intervention entre 2001 et 2007 n'ont pas fait l'objet de changements importants entre les cinq années qui ont suivi la participation au programme (13 634 \$) et les cinq années qui ont précédé celle-ci (13 695 \$). Le graphique 7 montre la variation des revenus annuels moyens de ces participants, qui sont passés de 13 952 \$ au cours de la cinquième année précédant la participation au programme à 16 086 \$ au cours de la cinquième année qui a suivi celle-ci. Il convient de noter que les revenus moyens n'ont pas été ajustés à l'aide de l'indice des prix à la consommation pour tenir compte de l'inflation, puisque l'année du début de la participation au programme variait entre 2001 et 2007.

Graphique 7. Revenus moyens des anciens prestataires qui ont participé au programme de services d'aide à l'emploi (2001-2007)



La proportion annuelle moyenne des participants occupant un emploi a fléchi de 11 points de pourcentage entre la période qui a précédé la participation au programme (85 %) et la période qui a suivi celle-ci (74 %). Cette baisse peut s'expliquer en partie par certains départs à la retraite puisque 7 % des participants étaient âgés de 55 ans et plus au début de leur participation au programme.

Enfin, la proportion annuelle moyenne des participants qui ont eu recours aux prestations d'assurance-emploi a diminué de 19 points de pourcentage (ou 3,4 semaines), tandis que la proportion de participants qui ont eu recours aux prestations d'aide sociale est demeurée inchangée à 23 %. Dans l'ensemble, le niveau moyen de dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu a légèrement diminué, soit d'un point de pourcentage, passant de 22 % avant la participation au programme à 21 % après celle-ci.

Les anciens prestataires qui ont commencé une intervention entre 2006 et 2008 ont vu leurs revenus augmenter (7 704 \$), et la proportion de participants occupant un emploi au sein de ce groupe a diminué (quatre points de pourcentage), tout comme le recours aux prestations d'assurance-emploi (15 points de pourcentage). Ils ont été plus nombreux à recourir aux

prestations d'aide sociale (cinq points de pourcentage), et leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu est demeurée inchangée, se situant à 22 %.

La majorité des anciens prestataires qui ont commencé une intervention en 2001-2007 étaient des adultes (âgés de 30 ans et plus), tandis que les jeunes âgés de moins de 30 ans ne représentaient que 24 % de ce groupe. De façon générale, les résultats moyens des adultes étaient semblables à ceux des anciens prestataires. En revanche, les jeunes ont vu leurs revenus annuels moyens augmenter.

Globalement, 74 % et 91 % des anciens prestataires qui ont exclusivement participé au programme de services d'aide à l'emploi ont continué à occuper un emploi dans les cinq années qui ont suivi leur participation au programme. Il convient de noter que les services d'aide à l'emploi sont des activités relativement modestes et que ces activités ne sont pas susceptibles, à elles seules, d'avoir des effets substantiels sur la situation des participants sur le marché du travail. Autrement dit, ces services ont pour but d'appuyer les participants sans emploi dans leur réintégration du marché du travail, et non nécessairement de les aider à obtenir un emploi mieux rémunéré qu'avant leur participation. Rappelons que ces chiffres devraient être interprétés avec prudence, puisqu'il faut tenir compte des possibilités d'emploi limitées au Nunavut, particulièrement au sein des petites collectivités.

2.6.4 Leçons retenues au sujet de la conception et de l'exécution du programme

À la lumière d'entrevues réalisées auprès de 81 informateurs clés dans dix provinces et territoires au cours de l'été 2013

Les gestionnaires et les agents chargés de cas de dix provinces et territoires qui ont participé à l'exécution du programme de services d'aide à l'emploi ont été interrogés au cours de l'été 2013. Ces entrevues et l'examen des documents ont permis de cerner les difficultés rencontrées et les leçons retenues relativement à la conception et à l'exécution du programme. Des données qualitatives recueillies à l'échelle nationale figurent dans ce rapport, dans le but de diffuser les leçons apprises et les pratiques exemplaires auprès des intervenants du Nunavut.

Les informateurs clés ont mentionné les difficultés suivantes liées à la conception et à l'exécution du programme :

- Dans certaines régions, les participants ont un accès limité aux services et aux transports, et font face à des problèmes de mobilité (sept provinces et territoires).
- Les participants potentiels ne sont pas adéquatement informés au sujet du programme (six provinces et territoires).
- L'allocation budgétaire actuelle ne suffit pas pour soutenir l'exécution du programme, ce qui a incité certains fournisseurs à éliminer des services et à réduire le nombre de participants servis (cinq provinces et territoires).
- Les fournisseurs de services ne sont pas nécessairement en mesure d'offrir tous les services dont ont besoin les participants qui font face à de nombreux obstacles à l'emploi. Ils doivent donc orienter ces personnes vers d'autres organismes, et il arrive qu'une personne soit orientée vers plusieurs organismes. Cette situation pourrait inciter certains participants à abandonner leur démarche de retour au travail (cinq provinces et territoires).

- La stratégie actuelle de mesure du rendement ne permet pas de mesurer les différents résultats atteints au fil du temps lorsqu'on aide une personne aux prises avec de nombreux défis en matière d'emploi (trois provinces et territoires).
- Les fournisseurs de services ont de la difficulté à embaucher du personnel qualifié et compétent (deux provinces et territoires). De plus, certains fournisseurs de services sont confrontés à un taux de roulement élevé, et la formation du personnel coûte très cher (deux provinces et territoires).
- Les fournisseurs de services n'ont pas la capacité d'effectuer un suivi auprès de chaque participant afin d'offrir une aide au maintien de l'emploi (deux provinces et territoires)

Les informateurs clés ont également fourni des exemples de pratiques exemplaires et de leçons retenues quant à la conception et à l'exécution du programme. En voici quelques-unes :

- Il est important d'assurer la gestion de cas auprès des participants et d'offrir une démarche globale axée sur les clients, au moyen de services comme le counselling, la motivation, le développement de l'estime de soi et l'aide en matière de cheminement de carrière (neuf provinces et territoires).
- Il est important que les fournisseurs de services s'impliquent au sein de leur collectivité et entretiennent d'excellentes relations avec les autres fournisseurs de services (en vue d'échanger des informations et d'assurer un aiguillage adéquat), particulièrement dans le cas des fournisseurs qui travaillent auprès de personnes handicapées et souffrant de problèmes de santé mentale. De plus, les partenariats et la communication continue avec les employeurs peuvent faciliter l'intégration de certains participants au marché du travail au moyen de services de placement et de subventions (huit provinces et territoires).
- Puisque les participants confrontés à de multiples obstacles à l'emploi nécessitent fréquemment des interventions plus intensives, il est important de procéder à une évaluation exhaustive de leurs besoins afin de prendre la décision la plus adéquate en matière de formation (sept provinces et territoires).
- Il faudrait disposer d'un guichet unique de services et rationaliser l'offre de services (regroupement des services sous un même toit, s'assurer que les utilisateurs frappent toujours à la bonne porte, offrir un éventail de services complets allant du libre-service aux ateliers, en passant par l'évaluation de l'employabilité, l'orientation professionnelle, la détermination des besoins et la gestion courante de cas) et éliminer les obstacles qui entravent l'accès et la participation à ces services (sept provinces et territoires).
- Il est important de maintenir une perspective à long terme au moment d'aider des participants confrontés à de multiples obstacles à l'emploi (six provinces et territoires).
- Le fait d'offrir aux participants un suivi à long terme pour le maintien en poste est considéré comme une pratique exemplaire (six provinces et territoires).
- Il convient d'offrir une plus grande souplesse aux fournisseurs de services qui aident les participants confrontés à de multiples obstacles à l'emploi, particulièrement en ce qui concerne la durée des services et le type de soutien financier pouvant être accordé aux participants (six provinces et territoires).
- Il est important que les fournisseurs de services puissent compter sur des employés dédiés et des équipes spécialisées pour venir en aide aux participants confrontés à de multiples obstacles à l'emploi ainsi que sur des formateurs en milieu de travail ou des prospecteurs d'emplois dévoués et désireux d'appuyer ces participants (six provinces et territoires).

- S'il y a lieu, les fournisseurs de services devraient orienter vers des organismes communautaires les participants au programme de services d'aide à l'emploi qui sont confrontés à de multiples obstacles à l'emploi, qui souffrent de problèmes de santé mentale ou de dépendance, qui ont une invalidité ou qui ont un casier judiciaire (cinq provinces et territoires).
- Aider les participants à entreprendre des démarches auprès des employeurs (p. ex., les aider à distribuer leur curriculum vitae) et à trouver des possibilités de réseautage (cinq provinces et territoires).
- Donner aux participants la possibilité d'essayer et de tester des emplois potentiels (cinq provinces et territoires).
- Il est important que les gouvernements provinciaux et territoriaux nouent des partenariats solides avec les tiers fournisseurs de services et les employeurs afin d'être en mesure de mobiliser le réseau de prestation de services en cas de difficultés liées au marché du travail (mises à pied massives, ralentissement de l'économie, etc.) et d'organiser des salons de l'emploi et des ateliers mixtes (cinq provinces et territoires).
- Il faut promouvoir davantage les programmes et les services (cinq provinces et territoires).
- Il est nécessaire de faire preuve d'innovation en matière de prestation de services, en tenant compte des besoins et des réalités des différentes localités (p. ex., ressources et formation en ligne) (trois provinces et territoires).
- Il est nécessaire de modifier la façon de mesurer la réussite dans le cadre du programme de services d'aide à l'emploi. Par exemple, les progrès réalisés par un participant confronté à de multiples obstacles à l'emploi devraient être mesurés en tenant compte des différentes étapes franchies, notamment l'obtention d'un logement adéquat, le traitement des dépendances, l'amélioration des compétences fondamentales et l'intégration du marché du travail (trois provinces et territoires).
- Les fournisseurs de services ont besoin de ressources supplémentaires afin de maintenir le niveau et la qualité des services et d'assurer la formation de leur personnel, particulièrement en milieu rural (trois provinces et territoires).

3 *Comparaison des principales conclusions par type de programme*

Cette section donne un aperçu des principales conclusions tirées de l'analyse des résultats obtenus sur le marché du travail à la suite de la participation aux programmes de soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes, à une formation en cours d'emploi et aux services d'aide à l'emploi pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont commencé leur participation au cours de la période 2001-2007.

Dans l'ensemble, les résultats obtenus sur le marché du travail démontrent que les programmes et services financés dans le cadre de l'EDMT et offerts au Nunavut aident généralement les participants à améliorer leur participation sur le marché du travail.

À quelques exceptions près, les participants aux programmes et services offerts dans le cadre de l'EDMT affichaient des revenus moyens plus élevés et étaient moins nombreux à recourir à l'assurance-emploi et à l'aide sociale pendant les cinq années qui ont suivi leur participation aux programmes, en comparaison aux cinq années qui ont précédé leur participation.

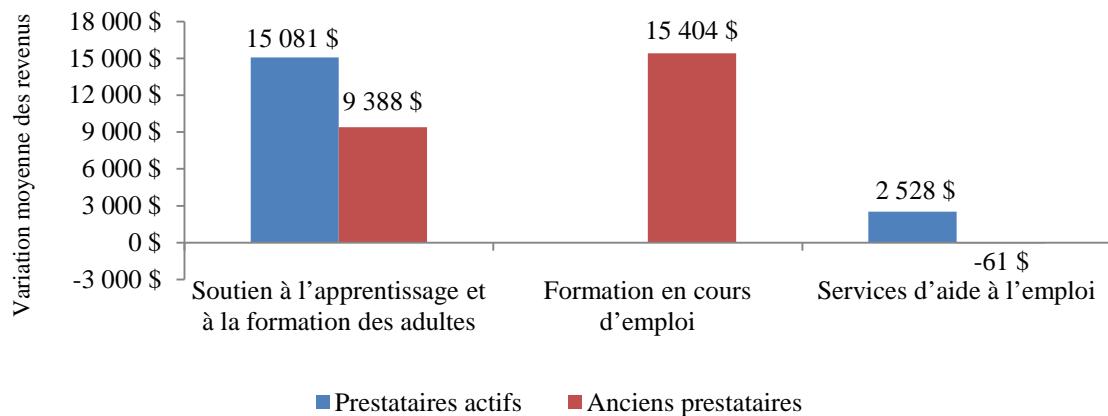
Certains participants ne semblent pas être en mesure de maintenir un emploi à la suite de leur participation aux programmes et services offerts dans le cadre de l'EDMT, comme l'indique la diminution générale du nombre de participants en situation d'emploi au cours de la période qui a suivi leur participation par rapport à la période qui a précédé leur participation. Toutefois, les résultats sur le plan de l'emploi devraient être interprétés avec prudence, compte tenu des faibles possibilités d'emploi au Nunavut, particulièrement au sein de petites collectivités.

La plupart des participants affichent des revenus moyens plus importants à la suite de leur participation au programme

Comme l'illustre le graphique 8, les prestataires actifs qui ont participé au programme de soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes et aux services d'aide à l'emploi affichaient des revenus d'emploi moyens plus élevés durant les cinq années qui ont suivi leur participation au programme, par rapport aux cinq années qui ont précédé leur participation. Par ailleurs, les revenus d'emploi des anciens prestataires qui ont participé au programme de soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes et à une formation en cours d'emploi étaient plus élevés après leur participation aux programmes qu'avant celle-ci.

Compte tenu du faible nombre de prestataires actifs qui ont participé aux services d'aide à l'emploi (n=52), les résultats les concernant devraient être interprétés avec prudence. Il convient également de noter que les services d'aide à l'emploi tels que le counselling, l'aide à la recherche d'emploi et la gestion de cas sont des activités relativement modestes et que ces activités ne sont pas susceptibles, à elles seules, d'avoir des effets substantiels sur les résultats des participants sur le marché du travail.

Graphique 8. Variation moyenne des revenus des participants au cours des cinq années qui ont précédé et suivi leur participation aux programmes et services offerts dans le cadre de l'EDMT

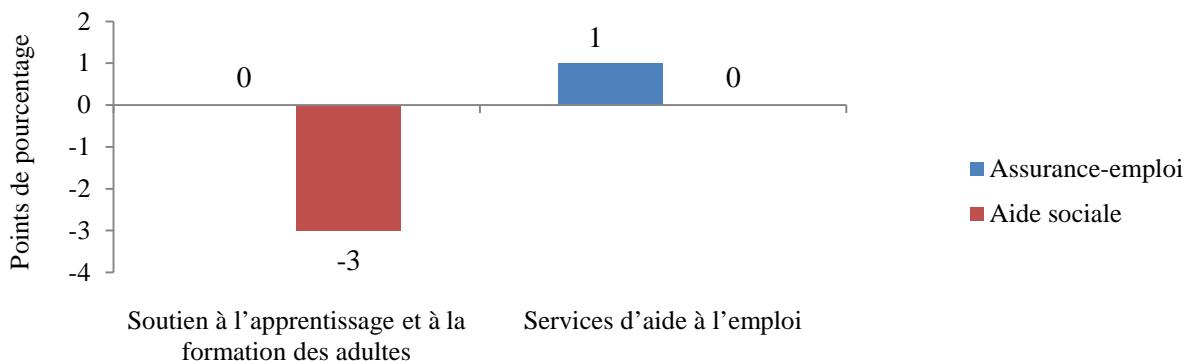


Remarque : Les résultats concernant les prestataires actifs qui ont participé aux services d'aide à l'emploi devraient être interprétés avec prudence, compte tenu du faible nombre de participants (n=52).

La proportion moyenne des participants qui ont recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale est habituellement inférieure à la suite de la participation au programme, comparativement à la période précédant cette participation.

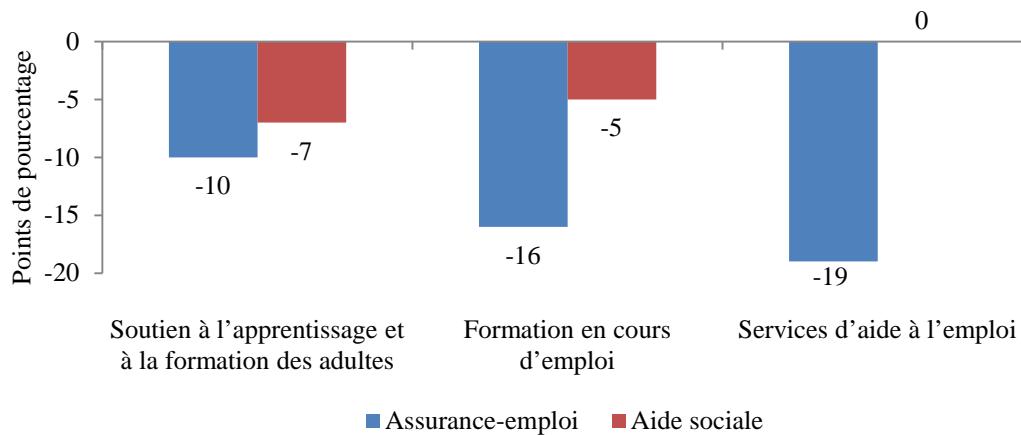
Comme le montrent les graphiques 9 et 10, la proportion moyenne des participants qui ont recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale est plus faible pendant la période postérieure à la participation au programme chez les prestataires actifs et les anciens prestataires qui ont participé au Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes ainsi que chez les anciens prestataires qui ont pris part à la Formation en cours d'emploi. De plus, la proportion moyenne des anciens prestataires qui ont eu recours à l'assurance-emploi est moins élevée dans les cinq années qui ont suivi la participation au programme chez les participants qui ont bénéficié de services d'aide à l'emploi (comparativement à la période de cinq ans qui a précédé leur participation).

Graphique 9. Proportion moyenne des prestataires actifs qui ont eu recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale au cours des cinq années qui ont précédé et suivi leur participation aux programmes et services offerts en vertu de l'EDMT



Remarque : Les résultats concernant les prestataires actifs qui ont participé aux services d'aide à l'emploi devraient être interprétés avec prudence, compte tenu du faible nombre de participants (n=52).

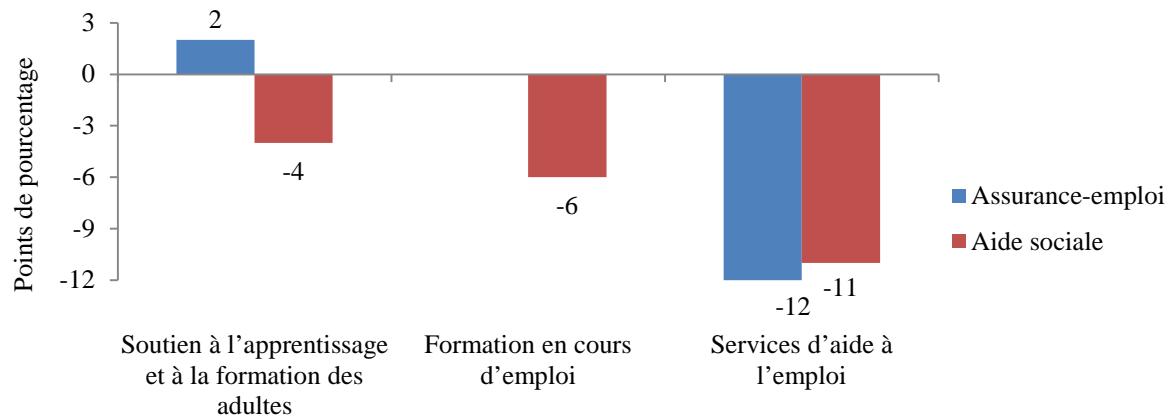
Graphique 10. Proportion moyenne des anciens prestataires qui ont eu recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale au cours des cinq années qui ont précédé et suivi leur participation aux programmes et services offerts en vertu de l'EDMT



La proportion moyenne de participants en situation d'emploi est habituellement plus faible à la suite de la participation au programme, par rapport à la période précédant la participation.

Comme le montre le graphique 11, les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé au Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes étaient les seuls participants qui ont affiché une augmentation du nombre de personnes en situation d'emploi entre les périodes qui ont précédé et suivi la participation au programme. Chez les participants des autres programmes et services, une diminution de la proportion en situation d'emploi a été constatée pendant la période qui a suivi leur participation au programme, par rapport à la période précédant celle-ci. Ces baisses s'expliquent notamment par le taux de chômage élevé et les faibles possibilités d'emploi au Nunavut, particulièrement au sein de petites collectivités.

Graphique 11. Proportion moyenne des participants en situation d'emploi au cours des cinq années qui ont précédé et suivi leur participation aux programmes et services offerts en vertu de l'EDMT



Remarque : Les résultats concernant les prestataires actifs qui ont participé aux services d'aide à l'emploi devraient être interprétés avec prudence, compte tenu du faible nombre de participants (n=52).

4 *Conclusions*

Les données d'évaluation présentées et analysées dans le présent rapport indiquent que les programmes et services financés dans le cadre de l'EDMT et offerts au Nunavut aident généralement les participants à améliorer leur participation sur le marché du travail. Ces programmes et services contribuent à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Nunavut visant l'autonomie et l'optimisme au moyen d'activités d'éducation et de formation, en plus de contribuer à l'atteinte de l'objectif de la stratégie d'apprentissage des adultes du Nunavut et la réalisation du mandat de la division du perfectionnement professionnel du ministère des Services d'aide à la famille, soit de fournir des services qui permettent aux gens de développer les liens qui mènent à des emplois.

À quelques exceptions près, les résultats sur le marché du travail démontrent que les participants aux programmes et services offerts dans le cadre de l'EDMT affichaient des revenus moyens plus élevés et étaient moins nombreux à recourir à l'assurance-emploi et à l'aide sociale pendant les cinq années qui ont suivi leur participation aux programmes, en comparaison aux cinq années qui ont précédé leur participation.

Certains participants ne semblent pas être en mesure de maintenir un emploi à la suite de leur participation aux programmes et services offerts dans le cadre de l'EDMT, comme l'indique la diminution générale du nombre de participants en situation d'emploi au cours de la période qui a suivi leur participation par rapport à la période qui a précédé leur participation. Toutefois, les résultats sur le plan de l'emploi devraient être interprétés avec prudence, compte tenu des faibles possibilités d'emploi au Nunavut, particulièrement au sein de petites collectivités.

Les entrevues réalisées avec les informateurs clés, les gestionnaires de programmes et les agents de perfectionnement professionnel ainsi que l'examen des documents et des questionnaires remplis par les représentants du Nunavut ont également permis de cibler certaines difficultés rencontrées et leçons retenues quant à la conception et à l'exécution du programme.

Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes

- Pour recueillir des renseignements sur le marché du travail, les représentants du ministère des Services à la famille participent régulièrement à des salons professionnels et à des symposiums sur les mines, et organisent des rencontres avec les représentants de l'industrie de la région afin de déterminer les besoins existants au sein du marché du travail local. Le Ministère évalue également quels programmes, parmi ceux offerts par le Collège de l'Arctique du Nunavut, correspondent à la demande du marché du travail. Dans le cadre du processus de demande, les participants au programme doivent effectuer des recherches supplémentaires concernant les possibilités de formation et les demandes sur le marché du travail local. Cet aspect est susceptible de contribuer à l'efficacité du programme.
- Selon les agents de perfectionnement professionnel et les gestionnaires interrogés dans le cadre de cette évaluation, les principaux défis liés à la conception et à l'exécution des programmes sont les suivants :
 - Un niveau de soutien insuffisant est perçu pour certaines composantes de l'aide financière.

- Les agents de perfectionnement professionnel éprouvent des difficultés à faire un suivi régulier auprès des participants.

Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes – Apprentis

- Les études canadiennes pertinentes font état d'un taux d'abandon relativement élevé parmi les apprentis (40 % à 50 %)¹⁰. De plus, la documentation sur ce thème révèle que malgré la hausse du taux d'inscription des apprentis au Canada, on ne constate pas d'augmentation correspondante du taux d'achèvement¹¹. Selon les agents de perfectionnement professionnel et les gestionnaires qui interviennent dans les programmes destinés aux apprentis, l'abandon du programme par les apprentis est notamment attribuable aux facteurs suivants :
 - difficulté liée au fait de devoir déménager pour participer à un programme de formation;
 - faible niveau de compétences essentielles;
 - difficultés financières;
 - manque de logements;
 - possibilités de formation et d'emploi limitées;
 - problèmes familiaux;
 - abus d'alcool ou d'autres drogues;
 - retards dans la tenue des examens une fois la formation terminée.
- Les agents de perfectionnement professionnel et les gestionnaires ont indiqué que les apprentis peuvent obtenir des services de counselling et de tutorat, ainsi qu'une formation préalable dans le cadre du programme.

Formation en cours d'emploi

- Les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi font état d'une diminution du nombre de nouvelles interventions entre 2005-2006 et 2013-2014. Selon les informateurs clés, les facteurs qui influent sur la participation comprennent ce qui suit :
 - le fardeau imposé aux employeurs en matière de production de rapports;
 - les employeurs ne peuvent recourir au programme à plusieurs reprises;
 - le niveau de financement est insuffisant pour encourager les employeurs à participer au programme;
 - pour être admissibles à une subvention, les postes doivent être nouveaux.
- Les agents de perfectionnement professionnel et les gestionnaires ont indiqué que les activités de communication externe sont susceptibles d'accroître la participation des employeurs à ce programme.

¹⁰ Sceau rouge. *Réussite et résultats d'un programme d'apprentissage et reconnaissance professionnelle*. Ottawa, Sceau rouge, 2014.

¹¹ Coe, Patrick. « Apprenticeship programme requirements and apprenticeship completion rates in Canada », *Journal of Vocational Education and Training*, 2013, 65(4), p. 575–605.

5 ***Recommandations***

Les résultats de l'évaluation ont mené à la formulation de six recommandations.

- Le rapport fait état des difficultés rencontrées de façon générale par les participants au Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes (y compris la composante destinée aux apprentis). Ces difficultés sont liées aux faibles niveaux d'alphabétisation, de compétences essentielles et d'éducation, au manque de compétences professionnelles et au niveau insuffisant de soutien financier perçu par les participants. De plus, les statistiques du marché du travail indiquent que les Inuits sont confrontés à des taux de chômage nettement plus élevés et à un niveau d'éducation inférieur comparativement aux moyennes enregistrées au sein du territoire.
 - *Recommandation 1* : Il faudrait envisager d'éliminer les obstacles qui empêchent les participants de terminer les programmes de formation, notamment en offrant des formations en alphabétisation ou visant l'acquisition de compétences essentielles, et en procédant à une évaluation des difficultés d'apprentissage. Ces mesures aideraient les personnes confrontées à de multiples obstacles à se préparer à suivre une formation professionnelle ou à réintégrer le marché du travail. Il conviendrait de consigner ces mesures séparément des autres interventions portant sur le Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes, compte tenu de leurs objectifs particuliers.
 - *Recommandation 2* : Il faudrait envisager d'examiner dans quelle mesure le niveau de soutien financier offert en vertu du programme est suffisant.
 - *Recommandation 3* : Il faudrait envisager d'examiner dans quelle mesure les agents de perfectionnement professionnel peuvent accroître le suivi auprès des participants et leur offrir un soutien additionnel.
- L'analyse des résultats montre que le programme de formation en cours d'emploi a pour effet d'améliorer les revenus des participants et de diminuer leur recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale ainsi que leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu. Cependant, le nombre d'interventions a diminué entre 2005-2006 et 2013-2014. Selon les informateurs clés, cette situation est attribuable au fardeau que représente la production de rapports pour les employeurs, l'impossibilité de recourir au programme à plusieurs reprises et la capacité restreinte des employeurs de créer de nouveaux postes.
 - *Recommandation 4* : En fonction des priorités liées au marché du travail et de la dotation budgétaire entre les différentes PEMS, le Nunavut pourrait se pencher sur différents moyens d'éliminer les obstacles qui empêchent les employeurs de participer au programme de formation en cours d'emploi.
- Une étude menée à l'échelle nationale sur le moment de la participation au programme de services d'aide à l'emploi a montré que le fait de recevoir de l'aide rapidement après avoir présenté une demande de prestations d'assurance-emploi peut augmenter les résultats sur le marché du travail.
 - *Recommandation 5* : Le Nunavut devrait envisager de demander un accès en temps opportun aux données concernant les nouveaux prestataires de l'assurance-emploi à des fins de ciblage, en particulier si la connaissance des services d'aide à l'emploi constitue également un problème au sein du territoire.

- L'évaluation de l'EDMT a uniquement permis de produire des résultats relatifs à la situation sur le marché du travail, compte tenu du nombre restreint de participants. Les résultats sur le marché du travail ont été obtenus sur une période de cinq ans et pour l'ensemble des participants, à l'aide de données approfondies sur les prestataires de l'assurance-emploi, de données sur la participation aux PEMs et des fichiers de données fiscales de l'Agence du revenu du Canada. Certaines lacunes concernant les données ont été cernées en vue d'appuyer les futures activités d'évaluation :
 - *Recommandation 6* : Il est recommandé d'améliorer la collecte des données afin de répondre aux questions qui intéressent le Canada et le Nunavut concernant les programmes et politiques, plus précisément :
 - cueillette de données permettant de déterminer si les participants font partie des groupes désignés, notamment les Inuits et les personnes handicapées;
 - cueillette de données sur le type de formation financée au titre du programme Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes et sur le type d'aide offerte dans le cadre du programme de services d'aide à l'emploi. Le Nunavut, EDSC et les provinces et territoires devraient travailler de façon conjointe en vue de définir des catégories communes pour ces deux PEMs;
 - cueillette de données détaillées sur le coût des interventions liées aux PEMs;
 - EDSC et le Nunavut devraient évaluer l'intégrité des données téléchargées ainsi que le processus de normalisation des données du Nunavut au sein d'EDSC.

Références

- Commission de l'assurance-emploi du Canada. *Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi*. 2003-2004 à 2013-2014.
- Coe, Patrick. « Apprenticeship programme requirements and apprenticeship completion rates in Canada », *Journal of Vocational Education and Training*, 2013, 65(4), p. 575-605.
- Conference Board du Canada. *Territorial Outlook*. Summer 2016.
- Conference Board du Canada. *Éducation et compétences dans les territoires*. Septembre 2014.
- Emploi et Développement social Canada. *Analysis of EBSM Profile and Outcomes for 2006-2008 Participants in Nunavut*. Direction de l'évaluation. Mars 2015.
- Emploi et Développement social Canada. *Profile, Outcomes and Net Impacts of EBSM Participants in Nunavut*. Direction de l'évaluation. Mars 2014.
- Emploi et Développement social Canada. *Analysis of EBSMs Profile and Outcomes for EI Claimants Category “Long-Tenured Workers” in Nunavut*. Direction de l'évaluation. Avril 2016.
- Emploi et Développement social Canada. *Study on the Adult Learning and Training Supports (ALTS) for Apprentices in Nunavut*. Direction de l'évaluation. Juin 2016.
- Emploi et Développement social Canada. *Study on the Adult Learning and Training Supports (ALTS) Program in Nunavut*. Direction de l'évaluation. Avril 2016.
- Emploi et Développement social Canada. *Study of the Training on the Job Program: Nunavut*. Direction de l'évaluation. Février 2016.
- Gouvernement du Canada. *Entente de modification à l'entente Canada – Nunavut sur le développement du marché du travail*. 13 septembre 2016. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/accords-formation/edmt/nu-modification2016.html> Consulté le 17 janvier 2017.
- Ressources naturelles Canada, Division GéoAccès. *Superficie en terre et en eau douce, par province et territoire*. <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/phys01-fra.htm> Consulté le 15 février 2017.
- Bureau de la statistique du Nunavut. *Le Nunavut en bref*. <http://www.stats.gov.nu.ca/fr/home.aspx> Consulté le 15 février 2017.
- Ministère des Services à la famille du Nunavut. *Perfectionnement professionnel*. <http://gov.nu.ca/fr/family-services/information/perfectionnement-professionnel> Consulté le 17 janvier 2017.
- Ministère des Services à la famille du Nunavut. *Services d'aide à l'emploi*. <http://www.gov.nu.ca/fr/family-services/programs-services/services-daide-lemploi-sae> Consulté le 6 février 2017.
- Ministère des Services à la famille du Nunavut. *Incitatif à l'entrepreneuriat du Nunavut*. <http://www.gov.nu.ca/fr/bienvenue-sf/information/incitatif-lentrepreneuriat-du-nunavut-ien> Consulté le 6 février 2017.

Gouvernement du Nunavut. *Sivumut Abluqta : Aller de l'avant ensemble 2014-2018*. 2014.

LaRochelle-Côté, Sébastien et Sharanjit Uppal, « Le bien-être financier des travailleurs autonomes », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 23, n° 4, hiver 2011.

Sceau rouge. *Réussite et résultats d'un programme d'apprentissage et reconnaissance professionnelle*. Ottawa, Sceau rouge, 2014.

Abréviations

AE	assurance-emploi
EDMT	Entente sur le développement du marché du travail
EDSC	Emploi et Développement social Canada
PEMS	Prestations d'emploi et mesures de soutien
PT	Provinces et territoires

Annexe A – Méthodologie

Données qualitatives

Les données qualitatives présentées dans les études sur les programmes de Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes (SAFA), de Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes – Apprentis (SAFAA), de formation en cours d'emploi (FCE) et de services d'aide à l'emploi (SAE) ont été recueillies au moyen d'entrevues réalisées auprès d'informateurs clés, de gestionnaires et d'agents de perfectionnement professionnel et d'un examen de la documentation et de la littérature. Des représentants du gouvernement territorial ont également répondu à des questionnaires dans le cadre des études sur le SAFA, le SAFAA et la FCE. Le tableau A1 indique le nombre d'informateurs clés qui ont été interviewés dans chaque province et territoire.

Les entrevues réalisées auprès des informateurs clés dans le cadre de l'étude sur le SAFA, le SAFAA et la FCE ont été menées en 2015.

Tableau A1. Nombre d'entrevues réalisées auprès des informateurs clés

Informateurs clés	Études		
	SAFA	SAFAA	FCE
Gestionnaires et agents de perfectionnement professionnel	4	5	4

Méthodes quantitatives

Toutes les analyses quantitatives ont été réalisées à l'aide de données administratives recueillies en vertu de la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi* (demande de prestations), de la partie II (données sur la participation aux PEMS) et des fichiers d'impôt T1 et T4 pour la totalité des participants du Nunavut.

Toutes les analyses de résultats ont été effectuées à l'aide d'une unité de mesure appelée « équivalent du plan d'action », celui-ci combinant l'ensemble des PEMS fournies à une personne à moins de six mois d'intervalle. Aux fins de présentation de l'information, les résultats ont été attribués à la plus longue intervention comprise dans l'équivalent du plan d'action lorsque le SAFA, le SAFAA ou la FCE était la plus longue intervention. Les effets des SAE ont été calculés pour l'équivalent du plan d'action comportant uniquement des SAE sans prestations d'emploi.

Les résultats ont été mesurés au moyen des indicateurs suivants :

- Revenus d'emploi et de travail indépendant : représentent la totalité des revenus qu'une personne a reçus d'un emploi rémunéré ou d'un travail indépendant. (Ces renseignements sont présentés par année civile et sont obtenus à partir des fichiers d'impôt T1 et T4.)
- Proportion de personnes en situation d'emploi ou de travail indépendant : correspond au pourcentage des participants qui touchent des revenus d'emploi ou de travail indépendant.

- Montant des prestations d'assurance-emploi reçues : représente le montant moyen des prestations d'assurance-emploi reçues.
- Semaines de prestations d'assurance-emploi reçues : correspondent au nombre moyen de semaines durant lesquelles les participants ont reçu des prestations d'assurance-emploi.
- Prestations d'aide sociale : représentent le montant moyen des prestations d'aide sociale reçues. (Ces renseignements sont présentés par année civile et sont obtenus à partir des fichiers d'impôt T1.)
- Dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu : représente le ratio des revenus des participants issus des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale, p. ex., prestations d'assurance-emploi + prestations d'aide sociale / (prestations d'assurance-emploi + prestations d'aide sociale + revenus d'emploi et de travail indépendant).

Outre les prestataires actifs et les anciens prestataires, les résultats ont été examinés pour les sous-groupes de participants suivants :

- Travailleurs adultes : personnes âgées de 30 ans et plus.
- Jeunes : personnes âgées de moins de 30 ans.

Forces et limites des études

De façon générale, le nombre d'informateurs clés interviewés dans le cadre de certaines études était relativement peu élevé. Les réponses fournies par les informateurs clés traduisaient leur propre expérience et la réalité de leur région ou collectivité. Par conséquent, on ne peut établir clairement qu'elles étaient pleinement représentatives de l'ensemble du territoire.

L'analyse des résultats présente un aperçu de la façon dont l'expérience du marché du travail des participants a évolué au fil du temps, mais ne permet pas d'évaluer dans quelle mesure les changements observés étaient attribuables à la participation aux PEMS. Par exemple, les augmentations des revenus d'emploi observées au cours de cette période pourraient être en partie attribuables à l'inflation ou à une augmentation de salaire normale liée à l'expérience. À ce titre, les résultats ne devraient pas être interprétés comme une mesure directe de l'efficacité du programme.

Annexe B – Résultats détaillés du programme de soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes

Tableau B1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes

	Prestataires actifs		Anciens prestataires	
	2001-2007	2006-2008	2001-2007	2006-2008
Nombre d'observations	272	137	320	110
Sexe				
Homme	68 %	80 %	58 %	69 %
Femme	32 %	20 %	42 %	31 %
Âge				
Moins de 25 ans	21 %	15 %	8 %	7 %
25-34 ans	41 %	48 %	47 %	51 %
35-44 ans	28 %	25 %	36 %	34 %
45 ans et plus	10 %	12 %	8 %	8 %
Groupe sociodémographique				
Autochtones*	83 %	96 %	70 %	96 %
Personnes handicapées*	1 %	0 %	1 %	0 %
Minorités visibles*	2 %	1 %	1 %	1 %
Immigrants	0 %	0 %	2 %	0 %
État matrimonial				
Marié ou conjoint de fait	60 %	58 %	60 %	61 %
Veuf/divorcé/séparé	5 %	4 %	8 %	5 %
Célibataire	33 %	34 %	29 %	33 %
Information manquante	1 %	4 %	2 %	1 %
Niveau de compétence associé à la dernière demande d'assurance-emploi présentée avant la participation au SAFA selon la Classification nationale des professions¹				
Poste de gestion	4 %	3 %	3 %	1 %
Niveau universitaire	9 %	6 %	7 %	5 %
Collège ou formation d'apprenti	23 %	15 %	22 %	27 %
École secondaire ou formation professionnelle	25 %	34 %	33 %	35 %
Formation en cours d'emploi	39 %	42 %	36 %	32 %
Indicateurs clés du marché du travail au cours de l'année précédant le début de la participation				
Revenus ²	23 343 \$	24 237 \$ ³	10 995 \$	13 457 \$ ³
Proportion en emploi	97 %	100 %	84 %	87 %
Proportion sur l'assurance-emploi	50 %	52 %	57 %	49 %
Proportion sur l'aide sociale	31 %	38 %	35 %	45 %

Note : le total des pourcentages indiqués pourrait ne pas donner un total de 100 %.

*Statut déclaré par les participants.

¹Le niveau de compétences correspond au type ou à la durée de la formation ou des études requis de manière générale pour occuper le dernier emploi occupé par les participants avant le début de la dernière demande d'assurance-emploi précédant leur participation aux PEMS :

- Gestion : postes de gestion
- Niveau universitaire : professions exigeant habituellement des études universitaires (p. ex., un diplôme universitaire tel qu'un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat)
- Collège ou formation d'apprenti : professions exigeant habituellement une formation collégiale, professionnelle ou en apprentissage, soit deux à trois années d'études postsecondaires dans un collège communautaire, un institut de technologie ou un cégep; deux à cinq années de formation en apprentissage; ou trois à quatre années d'études secondaires; et plus de deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation spécialisée ou d'expérience de travail précise ou comportant des responsabilités de supervision et des responsabilités importantes en matière de santé et sécurité, tels que pompiers, agents de police et infirmiers auxiliaires autorisés.
- Formation secondaire ou professionnelle : professions exigeant habituellement une formation secondaire ou professionnelle, par exemple, une à quatre années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi ou expérience de travail précise.
- Formation en cours d'emploi : la formation en cours d'emploi est habituellement donnée pour ces professions (c.-à-d. brèves démonstrations de travail ou formation en cours d'emploi, ou aucune exigence scolaire formelle).

²Revenus moyens de toutes les personnes comprises dans les études, incluant celles qui avaient déclaré un revenu de 0 \$ au cours de l'année.

³Les revenus des participants ont été ajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada, en prenant 2000 pour année de référence.

Tableau B2. Résultats sur le marché du travail, participants au Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes – Prestataires actifs

Résultats moyens	Période antérieure au programme					Période du programme		Période postérieure au programme					Résultats annuels moyens (avant part.) ¹	Résultats annuels moyens (après part.) ²	Change-ment ³			
	5 ^e année avant le programme	4 ^e année avant le programme	3 ^e année avant le programme	2 ^e année avant le programme	1 ^{re} année avant le programme	Première année de participation au programme	Première année après le début de la participation au programme	1 ^{re} année après le programme	2 ^e année après le programme	3 ^e année après le programme	4 ^e année après le programme	5 ^e année après le programme						
PRESTATAIRES ACTIFS (TOUS)																		
Participants de 2001-2007 (n= 272)																		
Revenus incluant 0 \$ ⁴	12 526 \$	13 686 \$	14 764 \$	19 494 \$	23 343 \$	17 139 \$	20 183 \$	25 539 \$	30 365 \$	32 877 \$	35 136 \$	35 304 \$	16 763 \$	31 844 \$	15 081 \$			
Revenus excluant 0 \$ ⁵	14 546 \$	15 472 \$	16 151 \$	20 650 \$	23 960 \$	17 999 \$	21 699 \$	27 786 \$	33 037 \$	36 801 \$	39 950 \$	40 558 \$	18 156 \$	35 626 \$	17 470 \$			
Proportion en emploi	80 %	85 %	90 %	95 %	97 %	95 %	93 %	92 %	92 %	89 %	89 %	91 %	89 %	91 %	2 pp			
Proportion sur l'assurance-emploi	16 %	18 % ^t	21 %	28 %	50 %	97 %	56 %	29 %	29 %	29 %	25 %	22 %	27 %	27 %	0 pp			
Prestations d'assurance-emploi	892 \$	869 \$	1 134 \$	1 402 \$	2 201 \$	7 623 \$	3 573 \$	2 005 \$	1 791 \$	2 463 \$	1 921 \$	1 673 \$	1 300 \$	1 970 \$	670 \$			
Semaines d'assurance-emploi	3,1 sem.	3 sem.	3,8 sem.	4,5 sem.	6,8 sem.	22,6 sem.	10,2 sem.	5,4 sem.	4,9 sem.	6,4 sem.	4,7 sem.	4 sem.	4,3 sem.	5,1 sem.	0,8 sem.			
Proportion sur l'aide sociale	23 %	25 %	31 %	32 %	31 %	28 %	34 % ^t	31 %	30 %	24 %	22 %	22 %	29 %	26 %	-3 pp			
Prestations d'aide sociale	924 \$	882 \$	1 094 \$	1 240 \$	1 031 \$	1 109 \$	1 390 \$	1 352 \$	1 464 \$	1 121 \$	984 \$	1 058 \$	1 034 \$	1 196 \$	162 \$			
Dépendance au soutien du revenu	15 %	14 %	16 %	16 %	16 %	40 %	28 % ^t	18 %	17 %	16 %	13 %	13 %	15 %	15 %	0 pp			
Participants de 2006-2008 (n=137)																		
Revenus incluant 0 \$ ⁴	15 743 \$	16 683 \$	18 810 \$	23 250 \$	27 225 \$	20 536 \$	29 586 \$	33 054 \$	40 211 \$	43 340 \$	-	-	20 342 \$	38 868 \$	18 526 \$			
Revenus excluant 0 \$ ⁵	16 810 \$	17 750 \$	19 095 \$	23 782 \$	27 225 \$	21 009 \$	30 274 \$	34 071 \$	41 794 \$	44 372 \$	-	-	20 933 \$	40 079 \$	19 146 \$			
Proportion en emploi	94 % ^t	94 % ^t	99 %	98 %	100 %	98 % ^t	98 %	97 %	96 %	98 %	-	-	97 %	97 %	0 pp			
Proportion sur l'assurance-emploi	15 %	20 %	22 %	23 %	52 %	97 % ^t	46 %	37 %	33 %	38 %	-	-	27 %	36 %	9 pp			
Prestations d'assurance-emploi	936 \$	971 \$	1 139 \$	1 241 \$	2 746 \$	8 262 \$	3 375 \$	2 605 \$	2 437 \$	3 478 \$	-	-	1 407 \$	2 840 \$	1 433 \$			
Semaines d'assurance-emploi	3 sem.	3 sem.	3 sem.	4 sem.	8 sem.	23 sem.	9 sem.	6 sem.	6 sem.	8 sem.	-	-	4 sem.	7 sem.	3 sem.			

Proportion sur l'aide sociale	34 %	32 %	39 %	41 %	38 %	38 %	41 %	32 %	27 %	23 %	-	-	37 %	27 %	-10 pp
Prestations d'aide sociale	1 403 \$	1 356 \$	1 759 \$	1 878 \$	1 487 \$	1 593 \$	1 745 \$	1 447 \$	1 185 \$	911 \$	-	-	1 577 \$	1 181 \$	-396 \$
Dépendance au soutien du revenu	18 %	19 %	19 %t	18 %t	17 %	40 %t	22 %	17 %	13 %	17 %	-	-	18 %	15 %	-3 pp

SOUS-GROUPES DE PRESTATAIRES ACTIFS

Adultes (30 ans et plus) – Participants de 2001-2007 (n=160)

Revenus incluant 0 \$ ⁴	15 053 \$	16 522 \$	17 740 \$	22 609 \$	25 749 \$	17 137 \$	21 516 \$	26 290 \$	29 006 \$	31 515 \$	33 917 \$	34 438 \$	19 535 \$	31 033 \$	11 498 \$
Revenus excluant 0 \$ ⁵	16 962 \$	18 748 \$	19 178 \$	23 490 \$	26 580 \$	18 403 \$	23 579 \$	29 010 \$	31 788 \$	35 262 \$	36 744 \$	39 053 \$	20 992 \$	34 371 \$	13 379 \$
Proportion en emploi	89 %	88 %	93 %	96 %	97 %	93 %	91 %	91 %	91 %	89 %	93 %	92 %	93 %	91 %	-2 pp
Proportion sur l'assurance-emploi	24 %	23 %	27 %	34 %	56 %	98 %	56 %	34 %	28 %	30 %	30 %	24 %	33 %	29 %	-4 pp
Prestations d'assurance-emploi	1 358 \$	1 178 \$	1 480 \$	1 583 \$	2 691 \$	8 248 \$	3 662 \$	2 325 \$	1 844 \$	2 573 \$	2 402 \$	1 839 \$	1 658 \$	2 196 \$	538 \$
Semaines d'assurance-emploi	4,7 sem.	3,9 sem.	4,9 sem.	5,1 sem.	8,1 sem.	23,8 sem.	10,4 sem.	6,3 sem.	5,2 sem.	6,8 sem.	5,9 sem.	4,5 sem.	5,3 sem.	5,7 sem.	0,4 sem.
Proportion sur l'aide sociale	31 %	28 %	33 %	33 %	32 %	30 %	36 %	38 %	34 %	28 %	28 %	22 %	31 %	30 %	-1 pp
Prestations d'aide sociale	1 224 \$	1 073 \$	1 152 \$	1 282 \$	1 055 \$	1 232 \$	1 578 \$	1 698 \$	1 783 \$	1 399 \$	1 087 \$	1 067 \$	1 157 \$	1 407 \$	250 \$
Dépendance au soutien du revenu	19 %	17 %	18 %	16 %	18 %	43 %	27 %	23 %	20 %	17 %	14 %	12 %	18 %	17 %	-1 pp

Jeunes (moins de 30 ans) – Participants de 2001-2007 (n=112)

Revenus incluant 0 \$ ⁴	8 131 \$	9 150 \$	10 356 \$	14 879 \$	19 907 \$	17 141 \$	18 279 \$	24 465 \$	32 305 \$	34 822 \$	36 781 \$	36 453 \$	12 485 \$	32 965 \$	20 480 \$
Revenus excluant 0 \$ ⁵	9 974 \$	10 281 \$	11 531 \$	16 231 \$	20 269 \$	17 452 \$	19 133 \$	26 096 \$	34 790 \$	39 001 \$	44 814 \$	42 614 \$	13 657 \$	37 463 \$	23 806 \$
Proportion en emploi	67 %	80 %	87 %	92 %	98 %	98 %	96 %	94 %	93 %	89 %	83 %	89 %	85 %	90 %	5 pp
Proportion sur l'assurance-emploi	5 %	11 %	13 %	20 %	40 %	96 %	55 %	22 %	31 %	28 %	18 %	20 %	18 %	24 %	6 pp
Prestations d'assurance-emploi	225 \$	428 \$	639 \$	1 144 \$	1 502 \$	6 730 \$	3 446 \$	1 548 \$	1 715 \$	2 306 \$	1 233 \$	1 435 \$	788 \$	1 648 \$	860 \$
Semaines d'assurance-emploi	1 sem.	1,8 sem.	2,2 sem.	3,8 sem.	5 sem.	20,4 sem.	10,1 sem.	4,1 sem.	4,5 sem.	5,9 sem.	3,1 sem.	3,4 sem.	2,7 sem.	4,2 sem.	1,5 sem.
Proportion sur l'aide	13 %	21 %	27 %	31 %	30 %	25 %	31 %	21 %	23 %	18 %	14 %	22 %	24 %	20 %	-4 pp

sociale													
Prestations d'aide sociale	495 \$	609 \$	1 012 \$	1 181 \$	997 \$	933 \$	1 121 \$	857 \$	1 009 \$	724 \$	845 \$	1 045 \$	859 \$
Dépendance au soutien du revenu	9 %	11 %	13 %	16 %	13 %	36 %	28 %	11 %	12 %	15 %	11 %	14 %	12 %

¹Résultat annuel moyen (avant part.) : représente les résultats annuels moyens pour la période précédant la participation

²Résultat annuel moyen (après part.) : représente les résultats annuels moyens pour la période suivant la participation

³Changement entre les périodes précédant et suivant la participation : représente la différence entre le résultat annuel moyen calculé pour la période précédant la participation et le résultat annuel moyen calculé pour la période suivant la participation.

⁴Résultats touchant le salaire pour toutes les personnes visées par l'étude.

⁵Résultats touchant le salaire excluant les personnes qui n'ont déclaré aucun revenu au cours d'une année donnée.

pp = points de pourcentage.

Tableau B3. Résultats sur le marché du travail, participants au Soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes – Anciens prestataires

Résultats moyens	Période antérieure au programme					Période du programme		Période postérieure au programme					Résultats annuels moyens (avant part.) ¹	Résultats annuels moyens (après part.) ²	Changem ent ³			
	5 ^e année avant le programme	4 ^e année avant le programme	3 ^e année avant le programme	2 ^e année avant le programme	1 ^{re} année avant le programme	Première année de participation au programme	Première année après le début de la participation au programme	1 ^{re} année après le programme	2 ^e année après le programme	3 ^e année après le programme	4 ^e année après le programme	5 ^e année après le programme						
ANCIENS PRESTATAIRES (TOUS)																		
Participants de 2001-2007 (n= 320)																		
Revenus incluant 0 \$ ⁴	12 940 \$	14 518 \$	16 571 \$	15 716 \$	10 995 \$	10 109 \$	14 736 \$	19 806 \$	22 230 \$	23 933 \$	25 509 \$	26 203 \$	14 148 \$	23 536 \$	9 388 \$			
Revenus excluant 0 \$ ⁵	14 706 \$	15 810 \$	17 388 \$	16 937 \$	13 128 \$	11 937 \$	16 902 \$	22 160 \$	25 868 \$	28 053 \$	30 129 \$	31 739 \$	15 594 \$	27 590 \$	11 996 \$			
Proportion en emploi	85 %	91 %	95 %	93 %	84 %	85 %	87 %	89 %	86 %	85 %	85 %	86 %	90 %	86 %	-4 pp			
Proportion sur l'assurance-emploi	18 %	24 %	38 %	53 %	57 %	28 %	17 %	27 %	26 %	33 %	29 %	27 %	38 %	28 %	-10 pp			
Prestations d'assurance-emploi	733 \$	1 173 \$	1 824 \$	2 568 \$	3 649 \$	1 257 \$	998 \$	1 544 \$	1 856 \$	2 268 \$	2 098 \$	2 074 \$	1 989 \$	1 968 \$	-21 \$			
Semaines d'assurance-emploi	2,6 sem.	4,5 sem.	6,2 sem.	8,9 sem.	12,2 sem.	4 sem.	2,9 sem.	4,6 sem.	5,1 sem.	5,9 sem.	5,4 sem.	5,1 sem.	6,9 sem.	5,2 sem.	-1,7 sem.			
Proportion sur l'aide sociale	29 %	26 %	26 %	31 %	35 %	35 %	33 %	25 %	22 %	23 %	23 %	24 %	30 %	23 %	-7 pp			
Prestations d'aide sociale	1 470 \$	1 116 \$	1 078 \$	1 139 \$	1 567 \$	1 633 \$	1 506 \$	1 405 \$	1 016 \$	995 \$	1 263 \$	1 372 \$	1 274 \$	1 210 \$	-64 \$			
Dépendance au soutien du revenu	19 %	18 %	19 %	25 %	35 %	25 %	15 %	17 %	16 %	17 %	17 %	16 %	23 %	17 %	-6 pp			
Participants de 2006-2008 (n=110)																		
Revenus incluant 0 \$ ⁴	15 145 \$	19 275 \$	19 744 \$	16 949 \$	15 116 \$	16 789 \$	22 336 \$	26 758 \$	28 257 \$	32 455 \$	-	-	17 246 \$	29 157 \$	11 911 \$			
Revenus excluant 0 \$ ⁵	16 045 \$	19 820 \$	20 303 \$	17 608 \$	17 343 \$	18 485 \$	23 452 \$	28 988 \$	30 906 \$	33 780 \$	-	-	18 224 \$	31 225 \$	13 001 \$			
Proportion en emploi	94 %	97 %	97 %	96 %	87 %	91 %	95 %	92 %	91 %	96 %	-	-	95 %	93 %	-2 pp			
Proportion sur l'assurance-emploi	27 %	28 %	48 %	66 %	49 %	19 %	21 %	24 %	27 %	34 %	-	-	44 %	28 %	-16 pp			
Prestations d'assurance-emploi	1 209 \$	1 528 \$	3 316 \$	4 428 \$	3 967 \$	990 \$	1 379 \$	1 848 \$	2 526 \$	2 847 \$	-	-	2 890 \$	2 407 \$	-483 \$			
Semaines d'assurance-emploi	4 sem.	5 sem.	9 sem.	13 sem.	11 sem.	3 sem.	4 sem.	4 sem.	6 sem.	6 sem.	-	-	9 sem.	5 sem.	-4 sem.			

Proportion sur l'aide sociale	35 %	36 %	35 %	44 %	45 %	48 %	46 %	34 %	32 %	33 %	-	-	39 %	33 %	-6 pp
Prestations d'aide sociale	1 475 \$	1 061 \$	1 396 \$	1 601 \$	2 503 \$	2 389 \$	1 846 \$	1 798 \$	1 613 \$	1 412 \$	-	-	1 607 \$	1 607 \$	0 \$
Dépendance au soutien du revenu	21 %	17 %	23 %	33 %	35 %	23 %	18 %	18 %	22 %	18 %	-	-	26 %	19 %	-7 pp

SOUS-GROUPES D'ANCIENS PRESTATAIRES

Adultes (30 ans et plus) – Participants de 2001-2007 (n=212)

Revenus incluant 0 \$ ⁴	15 045 \$	16 747 \$	17 939 \$	16 753 \$	11 701 \$	10 094 \$	14 365 \$	18 758 \$	21 669 \$	22 361 \$	23 932 \$	25 684 \$	15 637 \$	22 481 \$	6 844 \$
Revenus excluant 0 \$ ⁵	17 240 \$	17 931 \$	18 921 \$	18 214 \$	14 256 \$	12 299 \$	17 013 \$	21 380 \$	25 380 \$	27 088 \$	28 147 \$	31 188 \$	17 312 \$	26 637 \$	9 325 \$
Proportion en emploi	87 %	93 %	95 %	92 %	82 %	82 %	84 %	88 %	85 %	83 %	85 %	86 %	90 %	85 %	-5 pp
Proportion sur l'assurance-emploi	21 %	24 %	42 %	52 %	53 %	26 %	16 %	26 %	25 %	34 %	31 %	27 %	38 %	29 %	-9 pp
Prestations d'assurance-emploi	959 \$	1 244 \$	2 085 \$	2 612 \$	3 612 \$	1 075 \$	1 033 \$	1 525 \$	1 564 \$	2 512 \$	2 121 \$	2 025 \$	2 102 \$	1 94 \$9	-153 \$
Semaines d'assurance-emploi	3,3 sem.	4,5 sem.	6,8 sem.	8,6 sem.	11,8 sem.	3,4 sem.	2,8 sem.	4,4 sem.	4,1 sem.	6,4 sem.	5,6 sem.	5 sem.	7 sem.	5,1 sem.	-1,9 sem.
Proportion sur l'aide sociale	30 %	24 %	27 %	30 %	37 %	35 %	31 %	24 %	20 %	25 %	21 %	23 %	30 %	23 %	-7 pp
Prestations d'aide sociale	1 605 \$	1 181 \$	1 107 \$	1 105 \$	1 669 \$	1 770 \$	1 596 \$	1 306 \$	1 056 \$	968 \$	1 132 \$	1 068 \$	1 333 \$	1 106 \$	-227 \$
Dépendance au soutien du revenu	20 %	17 %	19 %	24 %	35 %	23 %	16 %	17 %	14 %	17 %	16 %	15 %	23 %	16 %	-7 pp

Jeunes (moins de 30 ans) – Participants de 2001-2007 (n=108)

Revenus incluant 0 \$ ⁴	8 291 \$	10 060 \$	13 860 \$	13 661 \$	9 609 \$	10 138 \$	15 464 \$	21 863 \$	23 332 \$	27 019 \$	28 589 \$	27 206 \$	11 096 \$	25 602 \$	14 506 \$
Revenus excluant 0 \$ ⁵	9 256 \$	11 344 \$	14 398 \$	14 472 \$	11 040 \$	11 288 \$	16 701 \$	\$23 612 \$	26 807 \$	29 776 \$	34 050 \$	32 796 \$	12 102 \$	29 408 \$	17 306 \$
Proportion en emploi	80 %	87 %	95 %	94 %	87 %	90 %	93 %	93 %	87 %	91 %	84 %	86 %	89 %	88 %	-1 pp
Proportion sur l'assurance-emploi	13 %	24 %	31 %	55 %	63 %	32 %	20 %	29 %	29 %	30 %	26 %	27 %	37 %	28 %	-9 pp
Prestations d'assurance-emploi	289 \$	1 034 \$	1 314 \$	2 480 \$	3 721 \$	1 614 \$	928 \$	1 580 \$	2 430 \$	1 788 \$	2 053 \$	2 171 \$	1 767 \$	2 004 \$	237 \$
Semaines d'assurance-emploi	1,3 sem.	4,5 sem.	5 sem.	9,4 sem.	12,9 sem.	5,1 sem.	3,2 sem.	4,9 sem.	7,1 sem.	4,9 sem.	5 sem.	5,3 sem.	6,6 sem.	5,4 sem.	-1,2 sem.
Proportion sur l'aide	28 %	30 %	25 %	34 %	32 %	35 %	37 %	27 %	25 %	21 %	26 %	25 %	30 %	25 %	-5 pp

sociale													
Prestations d'aide sociale	1 206 \$	989 \$	1 020 \$	1 205 \$	1 368 \$	1 366 \$	1 332 \$	1 600 \$	936 \$	1 046 \$	1 517 \$	1 957 \$	1 158 \$
Dépendance au soutien du revenu	17 %	21 %	19 %	28 %	37 %	29 %	15 %	17 %	21 %	17 %	18 %	19 %	24 %

¹Résultat annuel moyen (avant part.) : représente les résultats annuels moyens pour la période précédant la participation

²Résultat annuel moyen (après part.) : représente les résultats annuels moyens pour la période suivant la participation

³Changement entre les périodes précédant et suivant la participation : représente la différence entre le résultat annuel moyen calculé pour la période précédant la participation et le résultat annuel moyen calculé pour la période suivant la participation.

⁴Résultats touchant le salaire pour toutes les personnes visées par l'étude.

⁵Résultats touchant le salaire excluant les personnes qui n'ont déclaré aucun revenu au cours d'une année donnée.

pp = points de pourcentage.

Annexe C – Résultats détaillés du programme de formation en cours d'emploi

Tableau C1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de formation en cours d'emploi

	Anciens prestataires 2001-2007
Nombre d'observations	100
Sexe	
Homme	71 %
Femme	29 %
Âge	
Moins de 25 ans	16 %
25-34 ans	48 %
35-44 ans	22 %
45-54 ans	10 %
55 ans et plus	4 %
Groupe sociodémographique	
Autochtones*	69 %
Personnes handicapées*	2 %
Minorités visibles*	2 %
Immigrants	2 %
État matrimonial	
Marié ou conjoint de fait	68 %
Veuf/divorcé/séparé	6 %
Célibataire	25 %
Information manquante	1 %
Niveau de compétence associé à la dernière demande d'assurance-emploi présentée avant la participation aux PEMS selon la Classification nationale des professions¹	
Poste de gestion	4 %
Niveau universitaire	5 %
Collège ou formation d'apprenti	29 %
École secondaire ou formation professionnelle	26 %
Formation en cours d'emploi	36 %
Indicateurs clés du marché du travail au cours de l'année précédant le début de la participation²	
Revenus incluant 0 \$ ³	16 880 \$
Proportion en emploi	94 %
Proportion sur l'assurance-emploi	59 %
Prestations d'assurance-emploi touchées	3 088 \$
Proportion sur l'aide sociale	23 %
Prestations d'aide sociale touchées	791 \$

Le total des pourcentages indiqués pourrait ne pas donner un total de 100 %.

*Statut déclaré par les participants.

¹Le niveau de compétences correspond au type ou à la durée de la formation ou des études requises de manière générale pour occuper le dernier emploi occupé par les participants avant le début de la dernière demande d'assurance-emploi précédant leur participation aux PEMS. Des définitions détaillées sont présentées au tableau B1.

² Excluant les personnes pour lesquelles l'ARC ne détenait pas de renseignements fiscaux

³ Revenus moyens de tous les participants, y compris ceux qui avaient déclaré un revenu de 0 \$ au cours de l'année.

Tableau C2. Résultats sur le marché du travail, participants à la formation en cours d'emploi – Anciens prestataires

Résultats moyens	Période antérieure au programme					Période du programme		Période postérieure au programme					Résultats annuels moyens (avant part.) ¹	Résultats annuels moyens (après part.) ²	Changement ³			
	5 ^e année avant le programme	4 ^e année avant le programme	3 ^e année avant le programme	2 ^e année avant le programme	1 ^{re} année avant le programme	Première année de participation au programme	Première année après le début de la participation au programme	1 ^{re} année après le programme	2 ^e année après le programme	3 ^e année après le programme	4 ^e année après le programme	5 ^e année après le programme						
ANCIENS PRESTATAIRES (TOUS)																		
Participants de 2001-2007 (n= 100)																		
Revenus incluant 0 \$ ⁴	13 712 \$	15 533 \$	18 007 \$	17 387 \$	16 880 \$	22 778 \$	28 125 \$	28 174 \$	30 245 \$	31 752 \$	34 224 \$	34 143 \$	16 304 \$	31 708 \$	15 404 \$			
Revenus excluant 0 \$ ⁵	14 626 \$	16 536 \$	18 758 \$	18 496 \$	17 958 \$	23 242 \$	29 920 \$	30 960 \$	35 582 \$	35 677 \$	39 338 \$	40 882 \$	17 275 \$	36 488 \$	19 213 \$			
Proportion en emploi	90 %	93 %	96 %	94 %	94 %	98 %	94 %	91 %	85 %	89 %	87 %	85 %	93 %	87 %	-6 pp			
Proportion sur l'assurance-emploi	27 %	25 %	39 %	59 %	59 %	44 %	29 %	35 %	28 %	25 %	20 %	20 %	42 %	26 %	-16 pp			
Prestations d'assurance-emploi	1 110 \$	1 019 \$	1 850 \$	2 298 \$	3 088 \$	1 558 \$	1 411 \$	1 998 \$	1 535 \$	1 166 \$	1 201 \$	1 134 \$	1 873 \$	1 407 \$	-466 \$			
Semaines d'assurance-emploi	4,8 sem.	4,3 sem.	6,7 sem.	8,7 sem.	10,1 sem.	4,9 sem.	4,7 sem.	6,1 sem.	4,6 sem.	3,5 sem.	3,5 sem.	3,3 sem.	6,9 sem.	4,2 sem.	-2,7 sem.			
Proportion sur l'aide sociale	23 %	26 %	19 %	15 %	23 %	16 %	14 %	14 %	13 %	21 %	21 %	13 %	21 %	16 %	-5 pp			
Prestations d'aide sociale	1 002 \$	802 \$	431 \$	564 \$	791 \$	697 \$	683 \$	760 \$	665 \$	1 096 \$	1 156 \$	970 \$	718 \$	929 \$	211 \$			
Dépendance au soutien du revenu	17 %	15 %	14 %	20 %	24 %	11 %	10 %	13 %	13 %	13 %	12 %	10 %	18 %	12 %	-6 pp			

¹Résultat annuel moyen (avant part.) : représente les résultats annuels moyens pour la période précédant la participation

²Résultat annuel moyen (après part.) : représente les résultats annuels moyens pour la période suivant la participation

³Changement entre les périodes précédant et suivant la participation : représente la différence entre le résultat annuel moyen calculé pour la période précédant la participation et le résultat annuel moyen calculé pour la période suivant la participation.

⁴Résultats touchant le salaire pour toutes les personnes visées par l'étude.

⁵Résultats touchant le salaire excluant les personnes qui n'ont déclaré aucun revenu au cours d'une année donnée.

pp = points de pourcentage.

Annexe D – Résultats détaillés des services d'aide à l'emploi

Tableau D1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants aux services d'aide à l'emploi

	Prestataires actifs		Anciens prestataires	
	2001-2007	2006-2008	2001-2007	2006-2008
Nombre d'observations	52	42	677	138
Sexe				
Homme	56 %	64 %	45 %	56 %
Femme	44 %	36 %	55 %	44 %
Âge				
Moins de 25 ans	6 %	21 %	9 %	11 %
25-34 ans	33 %	33 %	30 %	33 %
35-44 ans	35 %	29 %	35 %	35 %
45-54 ans	13 %	12 %	18 %	18 %
55 ans et plus	13 %	5 %	7 %	4 %
Groupe sociodémographique				
Autochtones*	46 %	76 %	14 %	88 %
Personnes handicapées*	2 %	2 %	9 %	0 %
Minorités visibles*	2 %	0 %	1 %	1 %
Immigrants	2 %	2 %	1 %	1 %
État matrimonial				
Marié ou conjoint de fait	65 %	57 %	42 %	46 %
Veuf/divorcé/séparé	6 %	5 %	19 %	11 %
Célibataire	29 %	38 %	34 %	42 %
Information manquante	0 %	0 %	5 %	1 %
Niveau de compétence associé à la dernière demande d'assurance-emploi présentée avant la participation aux PEMS selon la Classification nationale des professions¹				
Poste de gestion	4 %	2 %	5 %	4 %
Niveau universitaire	8 %	10 %	6 %	4 %
Collège ou formation d'apprenti	19 %	26 %	20 %	30 %
École secondaire ou formation professionnelle	29 %	24 %	38 %	31 %
Formation en cours d'emploi	40 %	38 %	33 %	31 %
Indicateurs clés du marché du travail au cours de l'année précédant le début de la participation²				
Revenus incluant 0 \$ ³	25 403 \$	24 941 \$	10 518 \$	17 367 \$
Proportion en emploi	96 %	95 %	80 %	92 %
Proportion sur l'assurance-emploi	56 %	54 %	34 %	46 %
Prestations d'assurance-emploi	2 977 \$	2 896 \$	1 646 \$	3 386 \$
Semaines d'assurance-emploi	14 %	33 %	25 %	47 %
Proportion sur l'aide sociale	589 \$	737 \$	1,138 \$	2,492 \$

Le total des pourcentages indiqués pourrait ne pas donner un total de 100 %.

*Statut déclaré par les participants.

¹Le niveau de compétences correspond au type ou à la durée de la formation ou des études requises de manière générale pour occuper le dernier emploi occupé par les participants avant le début de la dernière demande d'assurance-emploi précédant leur participation aux PEMS. Des définitions détaillées sont présentées au tableau B1.

² Excluant les personnes pour lesquelles l'ARC ne détenait pas de renseignements fiscaux

³ Revenus moyens de tous les participants, y compris ceux qui avaient déclaré un revenu de 0 \$ au cours de l'année.

Tableau D2. Résultats sur le marché du travail, participants aux services d'aide à l'emploi – Prestataires actifs

Résultats moyens	Période antérieure au programme					Première année de participation au programme	Période postérieure au programme					Résultats annuels moyens (avant part.) ¹	Résultats annuels moyens (après part.) ²	Changement ³				
	5 ^e année avant le programme	4 ^e année avant le programme	3 ^e année avant le programme	2 ^e année avant le programme	1 ^{re} année avant le programme		1 ^{re} année après le début de la participation au programme	2 ^e année après le début de la participation au programme	3 ^e année après le début de la participation au programme	4 ^e année après le début de la participation au programme	5 ^e année après le début de la participation au programme							
PRESTATAIRES ACTIFS (TOUS)																		
Participants de 2001-2007 (n=52)																		
Revenus incluant 0 \$ ⁴	16 852 \$	16 745 \$	18 949 \$	25 535 \$	25 403 \$	17 180 \$	22 776 \$	26 920 \$	24 452 \$	24 153 \$	23 871 \$	20 697 \$	23 225 \$	2 528 \$				
Revenus excluant 0 \$ ⁵	18 350 \$	18 978 \$	20 528 \$	26 556 \$	26 419 \$	19 853 \$	27 543 \$	33 330 \$	32 602 \$	33 051 \$	30 967 \$	22 166 \$	29 558 \$	7 392 \$				
Proportion en emploi	87 %	87 %	92 %	96 %	96 %	87 %	83 %	81 %	75 %	73 %	79 %	92 %	80 %	-12 pp				
Proportion sur l'assurance-emploi	39 %	33 %	33 %	25 %	56 %	92 %	46 %	21 %	23 %	19 %	23 %	37 %	38 %	1 pp				
Prestations d'assurance-emploi	1 954 \$	1 690 \$	1 606 \$	1 394 \$	2 977 \$	7 346 \$	2 510 \$	967 \$	1 377 \$	1 821 \$	1 182 \$	1 924 \$	2 534 \$	610 \$				
Semaines d'assurance-emploi	7,6 sem.	5,9 sem.	5,2 sem.	4,6 sem.	9,3 sem.	21,8 sem.	7,1 sem.	3,4 sem.	3,5 sem.	4,9 sem.	3,5 sem.	6,5 sem.	7,4 sem.	0,9 sem.				
Proportion sur l'aide sociale	14 %	17 %	17 %	17 %	14 %	12 %	19 %	12 %	15 %	19 %	17 %	16 %	16 %	0 pp				
Prestations d'aide sociale	637 \$	512 \$	365 \$	419 \$	589 \$	1 139 \$	910 \$	513 \$	702 \$	876 \$	1 080 \$	505 \$	870 \$	365 \$				
Dépendance au soutien du revenu	17 %	15 %	12 %	10 %	14 %	42 %	21 %	12 %	15 %	18 %	11 %	14 %	20 %	6 pp				
Participants de 2006-2008 (n=42)																		
Revenus incluant 0 \$ ⁴	16 566 \$	16 508 \$	17 217 \$	22 100 \$	24 941 \$	19 769 \$	24 884 \$	29 799 \$	32 236 \$	-	-	19 466 \$	28 973 \$	9 507 \$				
Revenus excluant 0 \$ ⁵	17 986 \$	17 965 \$	18 613 \$	22 666 \$	26 289 \$	21 290 \$	26 305 \$	32 151 \$	34 849 \$	-	-	20 704 \$	31 102 \$	10 398 \$				
Proportion en emploi	92 %	92 %	93 %	98 %	95 %	93 %	95 %	93 %	93 %	-	-	94 %	93 %	-1 pp				
Proportion sur l'assurance-emploi	24 %	22 %	30 %	28 %	54 %	91 %	51 %	32 %	33 %	-	-	31 %	39 %	8 pp				
Prestations d'assurance-emploi	968 \$	1 183 \$	1 927 \$	1 466 \$	2 896 \$	7 060 \$	3 802 \$	2 312 \$	2 938 \$	-	-	1 688 \$	3 017 \$	1 329 \$				
Semaines d'assurance-emploi	3 sem.	4 sem.	6 sem.	4 sem.	8 sem.	20 sem.	10 sem.	6 sem.	7 sem.	-	-	5 sem.	8 sem.	3 sem.				
Proportion sur l'aide sociale	18 %	16 %	23 %	25 %	33 %	21 %	30 %	24 %	30 %	-	-	23 %	28 %	5 pp				
Prestations d'aide sociale	255 \$	286 \$	640 \$	713 \$	737 \$	584 \$	811 \$	744 \$	1 139 \$	-	-	526 \$	898 \$	\$372 \$				
Dépendance au soutien du revenu	9 %	14 %	19 %	16 %	20 %	36 %	19 %	15 %	17 %	-	-	16 %	17 %	1 pp				

¹Résultat annuel moyen (avant part.) : représente les résultats annuels moyens pour la période précédant la participation

²Résultat annuel moyen (après part.) : représente les résultats annuels moyens pour la période suivant la participation

³Changement entre les périodes précédant et suivant la participation : représente la différence entre le résultat annuel moyen calculé pour la période précédant la participation et le résultat annuel moyen calculé pour la période suivant la participation.

⁴Résultats touchant le salaire pour toutes les personnes visées par l'étude.

⁵Résultats touchant le salaire excluant les personnes qui n'ont déclaré aucun revenu au cours d'une année donnée.

pp = points de pourcentage.

Tableau D3. Résultats sur le marché du travail, participants aux services d'aide à l'emploi – Anciens prestataires

Résultats moyens	Période antérieure au programme					Première année de participation au programme	Période postérieure au programme					Résultats annuels moyens (avant part.) ¹	Résultats annuels moyens (après part.) ²	Changement ³				
	5 ^e année avant le programme	4 ^e année avant le programme	3 ^e année avant le programme	2 ^e année avant le programme	1 ^{re} année avant le programme		1 ^{re} année après le début de la participation au programme	2 ^e année après le début de la participation au programme	3 ^e année après le début de la participation au programme	4 ^e année après le début de la participation au programme	5 ^e année après le début de la participation au programme							
ANCIENS PRESTATAIRES (TOUS)																		
Participants de 2001-2007 (n=677)																		
Revenus incluant 0 \$ ⁴	13 952 \$	15 728 \$	15 128 \$	13 149 \$	10 518 \$	9 531 \$	12 264 \$	13 571 \$	14 577 \$	15 795 \$	16 068 \$	13 695 \$	13 634 \$	-61 \$				
Revenus excluant 0 \$ ⁵	16 645 \$	17 757 \$	16 370 \$	15 053 \$	13 114 \$	12 701 \$	15 519 \$	17 945 \$	20 018 \$	21 778 \$	23 541 \$	15 788 \$	18 584 \$	2 796 \$				
Proportion en emploi	80 %	87 %	92 %	87 %	80 %	75 %	79 %	76 %	73 %	73 %	69 %	85 %	74 %	-11 pp				
Proportion sur l'assurance-emploi	21 %	25 %	50 %	55 %	34 %	12 %	17 %	20 %	19 %	20 %	19 %	37 %	18 %	-19 pp				
Prestations d'assurance-emploi	834 \$	835 \$	2 165 \$	2 173 \$	1 646 \$	398 \$	603 \$	698 \$	854 \$	916 \$	823 \$	1 530 \$	715 \$	-815 \$				
Semaines d'assurance-emploi	3,4 sem.	3,3 sem.	8,2 sem.	8,5 sem.	6,1 sem.	1,4 sem.	2,3 sem.	2,7 sem.	3 sem.	3 sem.	2,7 sem.	5,9 sem.	2,5 sem.	-3,4 sem.				
Proportion sur l'aide sociale	25 %	23 %	21 %	19 %	25 %	30 %	25 %	22 %	20 %	20 %	17 %	23 %	23 %	0 pp				
Prestations d'aide sociale	1 315 \$	1 060 \$	744 \$	783 \$	1 138 \$	1 461 \$	1 266 \$	1 234 \$	1 181 \$	1 241 \$	1 094 \$	1 008 \$	1 246 \$	238 \$				
Dépendance au soutien du revenu	19 %	15 %	22 %	27 %	27 %	21 %	18 %	19 %	19 %	19 %	18 %	22 %	21 %	-1 %				
Participants de 2006-2008 (n=138)																		
Revenus incluant 0 \$ ⁴	17 948 \$	19 683 \$	20 918 \$	21 271 \$	17 367 \$	17 606 \$	23 304 \$	27 079 \$	31 038 \$	-	-	19 437 \$	27 141 \$	7 704 \$				
Revenus excluant 0 \$ ⁵	19 135 \$	20 446 \$	21 552 \$	22 791 \$	18 907 \$	19 788 \$	25 372 \$	29 110 \$	35 087 \$	-	-	20 566 \$	29 856 \$	9 290 \$				
Proportion en emploi	94 %	96 %	97 %	93 %	92 %	89 %	92 %	93 %	89 %	-	-	95 %	91 %	-4 pp				
Proportion sur l'assurance-emploi	19 %	23 %	43 %	49 %	46 %	21 %	17 %	23 %	23 %	-	-	36 %	21 %	-15 pp				
Prestations d'assurance-emploi	858 \$	1 496 \$	2 800 \$	3 281 \$	3 386 \$	989 \$	1 077 \$	1 730 \$	1 672 \$	-	-	2 364 \$	1 493 \$	-871 \$				
Semaines d'assurance-emploi	3 sem.	4 sem.	9 sem.	9 sem.	9 sem.	3 sem.	3 sem.	4 sem.	4 sem.	-	-	7 sem.	4 sem.	-3 sem.				
Proportion sur l'aide sociale	31 %	26 %	32 %	41 %	47 %	50 %	43 %	44 %	37 %	-	-	36 %	41 %	5 pp				
Prestations d'aide sociale	1 117 \$	970 \$	1 368 \$	1 593 \$	2 492 \$	2 976 \$	2 422 \$	2 291 \$	1 878 \$	-	-	1 508 \$	2 197 \$	689 \$				
Dépendance au soutien du revenu	16 %	14 %	21 %	28 %	32 %	27 %	20 %	22 %	22 %	-	-	22 %	22 %	0 pp				

SOUS-GROUPES D'ANCIENS PRESTATAIRES

Adultes (30 ans et plus) – Participants de 2001-2007 (n=514)														
Revenus incluant 0 \$ ⁴	15 643 \$	17 406 \$	16 598 \$	13 901 \$	10 521 \$	9 046 \$	11 824 \$	13 210 \$	14 020 \$	15 178 \$	14 993 \$	14 814 \$	13 045 \$	-1 769 \$
Revenus excluant 0 \$ ⁵	18 399 \$	19 449 \$	17 999 \$	16 093 \$	13 386 \$	12 171 \$	15 118 \$	18 107 \$	20 242 \$	21 551 \$	22 734 \$	17 065 \$	18 320 \$	1 255 \$
Proportion en emploi	85 %	90 %	92 %	86 %	79 %	74 %	78 %	73 %	69 %	70 %	66 %	86 %	72 %	-14pp
Proportion sur l'assurance-emploi	24 %	28 %	54 %	56 %	34 %	13 %	18 %	20 %	18 %	19 %	18 %	39 %	18 %	-21pp
Prestations d'assurance-emploi	917 \$	955 \$	2 329 \$	2 339 \$	1 746 \$	446 \$	672 \$	684 \$	832 \$	800 \$	838 \$	1 657 \$	712 \$	-945 \$
Semaines d'assurance-emploi	3,7 sem.	3,7 sem.	8,7 sem.	8,7 sem.	6,2 sem.	1,5 sem.	2,6 sem.	2,5 sem.	2,8 sem.	2,5 sem.	2,7 sem.	6,2 sem.	2,5 sem.	-3,7 sem.
Proportion sur l'aide sociale	24 %	22 %	21 %	19 %	24 %	30 %	23 %	21 %	20 %	20 %	17 %	22 %	22 %	0 pp
Prestations d'aide sociale	1 279 \$	949 \$	716 \$	742 \$	1 125 \$	1 465 \$	1 196 \$	1 126 \$	1 186 \$	1 188 \$	1 028 \$	962 \$	1 198 \$	236 \$
Dépendance au soutien du revenu	19 %	15 %	22 %	28 %	27 %	22 %	17 %	19 %	19 %	17 %	18 %	22 %	20 %	-2 pp
Jeunes (moins de 30 ans) – Participants de 2001-2007 (n=163)														
Revenus incluant 0 \$ ⁴	7 516 \$	10 014 \$	10 345 \$	10 701 \$	10 507 \$	11 060 \$	13 650 \$	14 710 \$	16 335 \$	17 741 \$	19 504 \$	9 817 \$	15 500 \$	5 683 \$
Revenus excluant 0 \$ ⁵	9 483 \$	11 722 \$	11 119 \$	11 824 \$	12 321 \$	14 308 \$	16 729 \$	17 502 \$	19 435 \$	22 417 \$	25 790 \$	11 294 \$	19 363 \$	8 069 \$
Proportion en emploi	66 %	79 %	90 %	91 %	85 %	77 %	82 %	84 %	84 %	79 %	76 %	82 %	80 %	-2 pp
Proportion sur l'assurance-emploi	14 %	17 %	38 %	55 %	33 %	10 %	14 %	20 %	21 %	23 %	20 %	31 %	18 %	-13 pp
Prestations d'assurance-emploi	571 \$	456 \$	1 647 \$	1 651 \$	1 328 \$	246 \$	384 \$	744 \$	922 \$	1 283 \$	776	1 130 \$	726 \$	-404 \$
Semaines d'assurance-emploi	2,4 sem.	2,2 sem.	6,5 sem.	7,8 sem.	5,6 sem.	1,1 sem.	1,4 sem.	3,2 sem.	3,5 sem.	4,4 sem.	2,7 sem.	4,9 sem.	2,7 sem.	-2,2 sem.
Proportion sur l'aide sociale	26 %	25 %	20 %	20 %	30 %	29 %	31 %	25 %	21 %	22 %	19 %	24 %	25 %	1 pp
Prestations d'aide sociale	1 426 \$	1 409 \$	833 \$	914 \$	1 180 \$	1 447 \$	1 486 \$	1 576 \$	1 167 \$	1 407 \$	1 302 \$	1 152 \$	1 398 \$	246 \$
Dépendance au soutien du revenu	19 %	17 %	20 %	25 %	25 %	19 %	18 %	21 %	19 %	24 %	18 %	21 %	21 %	0 pp

¹Résultat annuel moyen (avant part.) : représente les résultats annuels moyens pour la période précédant la participation

²Résultat annuel moyen (après part.) : représente les résultats annuels moyens pour la période suivant la participation

³Changement entre les périodes précédent et suivant la participation : représente la différence entre le résultat annuel moyen calculé pour la période précédant la participation et le résultat annuel moyen calculé pour la période suivant la participation.

⁴Résultats touchant le salaire pour toutes les personnes visées par l'étude.

⁵Résultats touchant le salaire excluant les personnes qui n'ont déclaré aucun revenu au cours d'une année donnée.

pp = points de pourcentage.

Annexe E – Liste des cinq études présentées dans le rapport de synthèse

Tableau E1. Aperçu des études présentées dans ce rapport de synthèse

Étude	Données probantes présentées dans ce rapport de synthèse	Méthodes	Période de référence	Période d'observation
Analyse des profils, des résultats et des effets nets des PEMS – Participants du Nunavut (<i>terminée en 2014</i>)	Résultats des participants sur le marché du travail. Profil et caractéristiques sociodémographiques des participants.	Analyse statistique et établissement de profils.	Participants de 2001-2007	Sept années entre 2002 et 2011 (c.-à-d. deux années pendant le programme et cinq années après le programme)
Analyse des profils et des résultats des participants aux PEMS de 2006-2008 au Nunavut (<i>terminée en 2015</i>)				Cinq années entre 2006 et 2012 (c.-à-d. deux années pendant le programme et trois années après le programme)
Étude du programme de soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes au Nunavut (<i>terminée en 2016</i>)	Conception et exécution du programme Difficultés rencontrées et leçons retenues	<ul style="list-style-type: none"> – Quatre entrevues d'informateurs clés – Examen de la littérature et des documents. – Questionnaire rempli par les représentants du Nunavut 	Conception et exécution au moment de la cueillette de données (p. ex., 2015)	
Étude du programme de formation en cours d'emploi (<i>terminée en 2016</i>)				
Étude du programme de soutien à l'apprentissage et à la formation des adultes – Apprentis au Nunavut (<i>Terminée en 2016</i>)				